SEANCE DU 16 juin 2025

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif, assermentation des absents et approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025 23
2. Précisions sur le vote électronique 24
3. Nomination de deux scrutateurs 25
4. Programme de législature 2025-2028 25
5. Comptes 2024 28
6. Nomination de l'organe de révision des comptes pour la période législative 2025-2028 35
7. Terminal Combiné Rail-Route : demande de cautionnement 36
8. Vacations du Conseil général à adopter 43
9. Réponse au postulat de Mme K. BRESSAN, Mme Ch. COPPEX et M. D. MARTORANA "Dynamisons notre Demècre à Monta !" 44
10. Réponse au postulat de Mme A. DUCHOUD, Mme M. FRANC et M. D. CARDOSO "L'équation du Centre-Ville : Mobilité, Commerces et Synergies" 47
11. Divers 51
12. Annexes 59

PROJET

1. Ouverture de la séance, appel nominatif, assermentation des absents et approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux, je vous souhaite la bienvenue et ouvre officiellement le conseil général du 16 juin 2025. Je salue la présence de Monsieur Fabrice Thétaz, président de la Ville, des membres du Conseil municipal, et les chefs de service présents. La convocation vous est parvenue le 15 mai 2025, soit dans les délais prévus par notre règlement, article 7, nous pouvons donc siéger.

J'aimerais commencer la séance par un hommage. En effet, le 28 mai 2025, vers 15h30, 1 million et demi de mètres cubes de roche s'est détaché du glacier et a emporté un petit village au cœur du Lochental, Blatten. C'est une charmante localité de 300 habitants qui du jour au lendemain a disparu, ne laissant que des souvenirs. Le bureau du conseil général vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence en mémoire de la victime et des sinistrés de cette catastrophe.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominatif. Je cède la parole à Madame Ninin, notre secrétaire.

Intervention de Mme Ninin, secrétaire

A l'appel de votre nom, merci d'annoncer votre présence et de cliquer sur le bouton central de votre zapette. J'appelle Annen Indrid, Anthamatten Carole (excusée), Arlettaz Yvan, Baptista Filipe, Beiner Nicolas, Bellwald Antoine, Besse Claude, Blumenthal Blanka, Borgeaud Clément, Bräm Patrick Alexandre, Burri Robert, Caspani Diane, Catanese Natale, Cepi Jonathan, Clément David, Couturier Mathieu, David Christian, Délitroz Sianne, Dérivaz Vincent, D'Errico Adrien, Dorsaz Pauline, Duchoud Andrea, Faust Pierre-Yves, Fougeiret Stéphane, Franc Mélanie, Gashi Musli Benita, Grau Christophe, Grau Ludovic, Gremaud Bryan, Grept Guilhem, Gulas Florent, Jankovic Anita, Jacquet Rafaella, Kilaj Rilind, Labanti Thérèse (excusée), Lamas Eduardo, Mariétan David, Martinez Alexandre, Métrailler Estelle, Michaud Nadia, Mignot Philippe, Missiliez Isabelle, Morel Didier, Moulin Pierre-Yves, Multone Stéphane, Multone Nancy, Nanchen Jacqueline, Nanchen Lisa (excusée), Nicklaus Lila, Ninin Nadine, Ostrini Olivier, Pochon Pascal, Previti Sandra (excusée), Rapin Sophie, Riesle Gérald, Rüegg Mathieu, Shala Zenun, Solioz Dan, Tuor Mama Jacky, Zara Tiziana.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Ce qui fait 56 présent et 4 absents.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer légalement.

Donc, nous allons maintenant procéder à l'assermentation des absents du Conseil général du 27 janvier 2025, à savoir Madame Jacky Mama Tuor et Monsieur Ludovic Grau. Je vais procéder à la formulation et puis debout,vous lèverez la main droite et direz « Je le jure » ou « Je le promets ». « Je m'engage, en mon âme et conscience, à défendre les intérêts de la population montheysane, à exercer en toute conscience

PROJET

la charge qui m'est confiée et à ne jamais excéder les attributions de mon mandat. » Madame Jacky Mama Tuor « Je le jure », Monsieur Ludovic Grau : « Je le jure ».

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'approbation du PV du 27 janvier 2025. Nous avons eu quelques retours et corrigé quelques coquilles. Est-ce que vous avez d'autres demandes de corrections ou d'autres remarques? Parfait, donc si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter en appuyant sur le bouton vert si vous votez pour, rouge si vous votez contre, jaune pour l'abstention.

Résultat du vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le PV du 27 janvier est accepté à l'unanimité.

Nous allons passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Précisions sur le vote électronique

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Concernant le vote électronique, il y a eu quelques discussions lors du dernier Conseil général, et je pense que c'est important pour le Bureau d'apporter quelques précisions. Selon l'article 30, il appartient au président du Conseil général de choisir la manière de voter. Le système actuel, qui a été choisi par le Bureau précédent, est une solution qui nous semble efficace et financièrement attractive. En effet, le montant d'investissement est de 13 400 francs, ce qui représente 223 francs par conseiller et sur l'ensemble de la législature. Et le tout sans frais de maintenance. Le vote représente notre mission principale et il est important de pouvoir compter sur un système fiable qui nous fera gagner un temps précieux. Le Bureau a été formé à son utilisation et il faut savoir que plusieurs communes environnantes, dont Aigle et Ollon, utilisent déjà ce système. Sur ce, je vous cède volontiers la parole ; avez-vous des questions sur ce point ?

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Je vous remercie, votre réponse me satisfait. J'aimerais juste savoir si, en cas de bug ou de panne informatique, on revient au vote traditionnel ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Alors, il y a effectivement des bulletins papier et une urne qui sont prévus en cas de problème électronique.

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Deuxième question. Aura-t-on, comme précédemment, une répartition des votes par parti ou par groupe ?

PROJET

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général
Oui.

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)
Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général
Merci, Madame Multon.

Si c'est bon pour vous, je propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, nomination des deux scrutateurs.

3. Nomination de deux scrutateurs

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général
Le Bureau du Conseil général propose de nommer Madame Mélanie Franc et Monsieur Vincent Dérivaz comme scrutateurs. Selon l'article 13-i de notre règlement, il est de la compétence du bureau de nommer les scrutateurs. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la procédure ? Non ? Nous remercions Madame Franc et Monsieur Dérivaz pour leur disponibilité et leur souhaitons plein succès dans leurs fonctions.

4. Programme de législature 2025-2028

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous arrivons au point 4 de l'ordre du jour. Selon l'article 13 du RCO traité lors de la dernière législature, le Conseil municipal présente au Conseil général le programme de législature définissant les objectifs, les moyens de les atteindre ainsi qu'un calendrier. Je donne donc la parole à Monsieur Fabrice Thétaz, président de la municipalité.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président du Municipalité

Merci, Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux. Voici la genèse et l'élaboration de ce programme de législature, qui est vraiment un travail d'équipe de l'ensemble du Conseil municipal et qui a commencé au début de cette année 2025 lors d'une mise au vert qui a duré deux jours où on a posé les bases avec vraiment, comme vous le voyez, l'idée de « Monthey, une ville ». Nous avons sorti quelques adjectifs pour commencer. Une ville qui soit proche de ses habitants, qui soit dynamique, qui soit attractive et qui soit également engagée vers l'avenir. Une fois les bases de ce programme posées, nous avons défini un certain nombre de thématiques, on y reviendra, puisque je suis en train de vous expliquer un petit peu la genèse. Le cadre posé, ce programme de législature a été transmis aux chefs de services, qui ont passé du temps avec leurs municipaux respectifs pour arriver avec des propositions. Des propositions qui ont ensuite été traitées dans un premier temps par le responsable des finances, le responsable des ressources humaines et moi-même. Nous sommes ensuite revenus devant le Conseil municipal pour discuter de tout ça avec l'ensemble des membres.

PROJET

Et au cours d'une séance extraordinaire, nous avons pris le temps de poser ces différents objectifs parce que nous voulions un programme de législature ambitieux, novateur et digne aussi d'une ville de 20 000 habitants, ce qui nous permettra de guider la gouvernance communale au cours de ces prochaines années.

Si on parle de proximité de ses habitants, le Conseil municipal a vraiment la volonté de proposer des prestations accessibles à l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Tout d'abord, en étendant l'offre de prestations digitales et simplifiant aussi son accessibilité à l'ensemble de la population. Nous savons que nous sommes dans un monde de plus en plus numérique et qu'on se doit de digitaliser les prestations pour permettre un accès facilité à l'ensemble de la population. Nous avons également la volonté d'aménager, d'améliorer des lieux publics de qualité ainsi que de valoriser le patrimoine communal.

Restons sur cet aspect de proximité, notamment par rapport au personnel et aux services que nous proposons à la population. Nous voulons vraiment un personnel et des services à l'écoute des différentes citoyennes et citoyens en proposant des offres de guichets selon les besoins. Nous allons donc analyser l'offre actuelle et il n'est pas impossible qu'au cours de ces prochaines années, il y ait une évolution pour répondre au plus près des besoins de la population.

Nous avons aussi la volonté de développer l'attractivité de de la ville en tant qu'employeur. Nous avons un certain nombre de chefs de services qui vont partir à la retraite ces prochaines années ; il est important d'avoir un employeur qui soit attractif, qui propose des prestations intéressantes et ça va passer notamment par la révision des statuts de la ville de Monthey, qui datent un petit peu puisqu'ils sont des années 2000.

Puisqu'on parle de proximité, de personnel et des services à l'écoute, nous avons également la volonté de poursuivre le rôle d'entreprise formatrice et de garantir sa responsabilité sociale. Nous avons beaucoup d'apprentis et stagiaires qui viennent de l'Ecole de commerce ou des HES. Et cette volonté d'être une entreprise formatrice va perdurer durant ces prochaines années, tout en garantissant aussi cette responsabilité sociale, parce qu'il arrive parfois que des entreprises font faillite, ou que des apprentis se font licencier de certaines entreprises. Et c'est aussi le rôle des collectivités publiques de reprendre un petit peu ces jeunes qui peuvent, parfois, être en difficulté.

En termes de proximité, il y a également la volonté de renforcer la communication qui se voudra être transparente et régulière, avec la volonté vraiment d'informer la population des grands projets de planification, de visibiliser davantage les actions communales significatives, et puis également d'établir et renforcer une stratégie de communication qui sera peut-être un petit peu plus différente de ce qu'on a connu jusqu'à aujourd'hui. Notamment par la présence sur les réseaux sociaux. Rien n'a encore été décidé, mais nous avons quand même la volonté de se rapprocher des attentes de la population.

Voilà pour cet aspect de proximité avec ses habitants, ce qui me permet de faire le lien avec la suite, avec ce dynamisme, cette attractivité que nous voulons démontrer au niveau de notre commune de Monthey. Avec la volonté d'avoir une richesse d'infrastructures diversifiées, de maintenir la valeur de notre parc immobilier communal, de favoriser aussi le développement d'installations polyvalentes. Nous avons un magnifique exemple avec la zone sportive des Vernets, qui répond à un réel besoin de la population, avec une mixité qui permet aux enfants d'avoir des

PROJET

activités sportives gratuites et également aux parents d'accompagner ces enfants dans un lieu qui soit vraiment un lieu de vie. Et puis aussi, et je crois que c'est la mission d'une collectivité locale, de soutenir les activités culturelles, associatives et sportives, parce que ce sont elles aussi qui jouent un rôle social extrêmement important au niveau des différents habitantes et habitants de la ville de Monthey.

Finalement, en termes de dynamisme et d'attractivité, la volonté de la ville de Monthey est d'être un moteur du développement économique régional, avec la volonté très claire d'afficher un soutien à notre place industrielle qui est forte, et qui comporte beaucoup d'emplois. Il est vrai qu'il y a une réelle proximité, notamment entre le président et le directeur du site chimique de Monthey puisque nous nous voyons régulièrement. Il y a même une rencontre qui est prévue au mois de septembre avec l'ensemble de la municipalité. La volonté aussi de renforcer un tissu commercial de proximité, notamment avec les entreprises du centre-ville. Et puis également la volonté d'attirer de nouvelles entreprises, notamment dans le domaine de la biotechnologie.

Vous savez qu'on a un petit bijou aujourd'hui avec BioArk, avec 3 bâtiments qui affichent quasiment complet, avec un dynamisme économique qui est très, très intéressant. Nous avons la volonté vraiment de nous appuyer sur ce magnifique concept qu'est BioArk et de le développer au cours de ces prochaines années en proposant de nouveaux bâtiments.

Et puis finalement, en termes de dynamisme et d'attractivité, nous voulons avoir une accessibilité optimale pour toutes et tous, avec la volonté de promouvoir une mobilité multimodale. Vous savez que nous avons des grands projets actuellement qui viennent d'être lancés, avec le projet AOMC 2030 dont les premiers coups de pioche ont été donnés il y a maintenant plus ou moins 2 semaines, avec la volonté de faire un grand hub de transport public au niveau de la gare CFF et de réaménager l'ensemble aussi de cette place de la gare afin d'offrir un lieu qui sera extrêmement convivial. La volonté aussi de déployer des aménagements qui favorisent la mobilité douce sur l'ensemble de notre territoire. Et puis la volonté d'anticiper les besoins en matière de mobilité et de stationnement dans le cadre des grands projets d'aménagement, de le penser en amont de la réalisation, et pas d'arriver trop tard, notamment dans le cadre d'aménagements favorables à la mobilité douce.

Et puis nous avons vraiment envie d'avoir une ville de 20 000 habitants qui soit engagée vers l'avenir, en assumant un rôle de leader régional, parce que Monthey est non seulement le chef de district, mais on dit aussi que Monthey est la capitale économique de Chablais. Nous voulons renforcer les collaborations intercommunales en veillant à leur efficience, d'affirmer la position de Monthey comme leader régional auprès des autorités cantonales. Et puis nous avons aussi vraiment la volonté de valoriser un pôle chablaisien qui soit fort, connecté, en développant des collaborations intercantonales favorables à l'ensemble de la région. Une volonté très claire de rapprocher le Chablais vaudois et le Chablais valaisan au cours de ces prochaines années, notamment en termes économiques.

Finalement, quand on parle de l'avenir, on ne peut pas non plus négliger les aspects de défis énergétiques et climatiques, notamment par rapport aux événements qui se sont passés ces derniers jours dans notre canton. Nous avons l'envie très claire de favoriser la transition énergétique et de développer des énergies renouvelables, de renforcer la résistance de la ville face aux effets du changement climatique, et puis aussi d'améliorer la qualité de vie urbaine en favorisant une nature en ville accessible, fonctionnelle et esthétique. On sait qu'on a des centres-villes qui se réchauffent, et

PROJET

qu'il est nécessaire d'avoir un peu d'ombrage pour lutter contre les îlots de chaleur. La politique menée ces dernières années sera poursuivie au cours de cette législature.

Quand on parle d'avenir, je crois qu'on doit parler aussi de formation. On se veut vraiment un territoire attractif pour les lieux de formation, en garantissant les conditions cadres pour le maintien et leur développement, que ce soit pour le secondaire 2 ou pour le tertiaire. Nous savons que nous avons des enjeux importants ces 4 prochaines années pour maintenir l'Ecole de commerce et de culture générale sur notre territoire mais aussi l'EPIC, l'Ecole professionnelle intercantonale de chimie. La volonté de soutenir la mise en place de projets pilotes innovants dans le domaine de la formation, et ça à tous les âges, depuis l'école enfantine notamment jusqu'au cycle d'orientation, et puis de favoriser le lien et les collaborations entre les entreprises et les écoles. Vous savez que nous avons sur Monthey une commission d'apprentissage qui date de nombreuses années, et qui a joué un rôle très important dans l'accompagnement et le soutien de nos jeunes en formation. Nous avons vraiment la volonté de rapprocher ce tissu économique de notre scolarité obligatoire.

Voilà, mesdames et messieurs, pour le programme de législature que nous pouvons vous proposer ce soir. Il y a quelques mots-clés qui ont été sortis dans l'entête de ce programme de législature. On parle de qualité de vie, on parle d'accessibilité des services, d'efficience de l'administration, d'attractivité. Je crois aussi qu'il est un point important, qui est l'équilibre financier. Nous sommes dans une grosse phase d'investissement qui arrivera à terme d'ici 2028 et qu'après, il sera nécessaire d'arriver à un montant d'investissement qui sera quand même conséquent, mais un peu plus raisonnable qu'aujourd'hui.

Voilà le programme de la législature que nous pouvions vous présenter ce soir. Nous avons la volonté d'être évolutif au cours de ces 4 prochaines années. Nous savons que la société peut évoluer rapidement, mais c'est un programme de législature qui sera vraiment une boussole pour la gouvernance de l'exécutif. Et puis nous avons la volonté de revenir, Monsieur le président, chaque année devant vous pour pointer l'évolution de ces différents objectifs, voir ce qui a pu être réalisé, ce qui doit être corrigé, où il faudra éventuellement nous remettre en question. Voilà, je suis à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci beaucoup, Monsieur le président. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ? Donc apparemment, Monsieur le président, vous avez été très clair. Merci beaucoup.

Nous passons donc au point 5.

5. Comptes 2024

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Vous avez reçu de la Chancellerie les comptes 2024 le 7 mai 2024 avec le message du Conseil municipal. De plus la Cogest a étudié les comptes et nous a transmis son rapport dans le temps imparti. Je tiens d'ailleurs à remercier la Cogest pour son excellent travail. La procédure va être la suivante : nous allons voter d'abord sur l'entrée en matière, puis nous passerons à l'étude des comptes dans le détail qui se

PROJET

finalisera par le vote sur l'acceptation des comptes. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. La parole est aux responsables de groupe.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les membres du Bureau, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mesdames et messieurs les représentants des médias, s'il y en a, mesdames et messieurs dans le publics, chères et chers collègues. Pour faciliter la fluidité des débats, vous me permettrez de n'utiliser cette formule de salutation que lors de ma première intervention, et puis elle sera simplifiée par la suite. Au terme de ses huit années de présidence, Monsieur Stéphane Coppey constatait qu'il avait soumis au Conseil Général huit budgets déficitaires et présenté huit fois des comptes bénéficiaires.

Aujourd'hui, son successeur présente ses premiers comptes positifs, avec un excédent de revenus de 9'906.94 francs. Ce résultat est supérieur au budget, qui prévoyait une perte de 5.2 millions de francs. Il représente moins de 0,2%. On peut être satisfaits des comptes 2024 de manière générale, lesquels s'inscrivent encore dans un cycle d'investissement. Ce résultat est obtenu notamment en raison de revenus fiscaux plus élevés que prévu, soit 3 millions de francs pour les personnes physiques ainsi que par la dissolution du service des parkings de l'ordre de 2 millions de francs. Le service auto-financé du traitement des déchets arrive presque à l'équilibre financier, il devrait être dans le vert l'année prochaine. Si la majorité des indicateurs sont bons, il faudra tout de même avoir un regard attentif sur la dette brute qui représente 161,5% des revenus courants, ce qui est un mauvais ratio lorsqu'on se trouve au-dessus de 150. La dette nette par habitant de 3'862 francs indique un endettement important, même si on observe une amélioration par rapport à 2023. La marge d'autofinancement de 9% est mauvaise si on est sous le seuil de 10%. L'autofinancement du service des égouts est très fragile car il est lié au fonctionnement de la STEP et il faudra sûrement s'attendre à bientôt devoir augmenter la taxe pour rééquilibrer le service en prévision de la réalisation du projet FuturoSTEP. L'augmentation de la taxe égouts devra passer devant le Conseil général.

Le groupe PS-GC s'inquiète tout de même du dépassement de budget lié à l'engagement de travailleurs temporaires. Cela représente 61'423 francs pour les routes communales et 80'511 francs pour les sources et puits. Bien que conscient des avantages que peut procurer le recours à ce type de personnel en matière de flexibilité pour faire face à des périodes de surcharge, il s'interroge sur les effets secondaires que cela peut avoir sur le bon et sain fonctionnement des services, non seulement en termes de qualité des prestations, mais aussi sous l'angle de l'implication et de la fidélisation du personnel envers son employeur. Celles-ci sont certainement différentes selon qu'il s'agit d'un engagement via une entreprise de travail temporaire, d'un CDD ou d'un CDI. Afin de palier partiellement au recours à des employés temporaires, il y aurait lieu d'envisager la création de postes fixes polyvalents en mesure de venir renforcer des services, au gré des besoins saisonniers.

Cela étant, le groupe Parti Socialiste et Gauche Citoyenne accepte les comptes 2024 et en remercie les auteurs, de même que l'ensemble du personnel communal qui, grâce à son engagement performant au quotidien, a pu contribuer au résultat positif qui est soumis à notre approbation ce soir. Je vous remercie pour votre attention.

PROJET

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers généraux, chères et chers collègues. Notre groupe Le Centre a étudié avec attention les comptes 2024, ainsi que le rapport de la Commission de gestion et le message du Conseil municipal. Nous tenons à remercier les services communaux pour leur engagement, la Municipalité pour son pilotage, ainsi que la Commission de gestion pour la qualité et la clarté de son travail. Cette année encore, les comptes se révèlent bien meilleurs que ce qui avait été budgété, avec un excédent de revenus de 9'906.94 francs, alors qu'un excédent de charges de plus de 5.15 millions de francs avait été anticipé. Ce résultat mérite d'être souligné, mais il appelle également à une certaine retenue. Il convient également de relever un élément déterminant dans l'équilibre final des comptes : la dissolution de la Fondation des parkings, qui a généré un apport important. Ce service, pourtant autofinancé, n'a pas été homologué par le Canton, ce qui interroge sur la stabilité future de ce poste budgétaire. Notre groupe l'avait déjà relevé l'an dernier : les écarts importants entre les chiffres budgétés et les chiffres effectifs interrogent. Nous rejoignons pleinement l'avis de la Commission de gestion : dans un souci de transparence et pour garantir un pilotage financier au plus près de la réalité, il est nécessaire de renforcer l'analyse préalable et de définir une stratégie budgétaire plus fine. Par ailleurs, nous appelons à une vigilance accrue sur la maîtrise des charges. Un exemple significatif concerne les charges d'entretien des bâtiments, qui s'élèvent en 2024 à 547'739.82 francs, alors que le budget initial prévoyait 205'100 francs. Cela représente un dépassement de 342'639.82 francs, soit +167 % par rapport au budget. De tels écarts doivent impérativement être corrigés à l'avenir. Enfin, notre groupe maintient une attention particulière à la stratégie de désendettement, qui devra être mise en œuvre à l'issue de cette phase d'investissements importants – nécessaires, rappelons-le, pour l'avenir de notre ville et pour la qualité de vie de ses habitants.

Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière des comptes 2024. Je vous remercie.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PLR a étudié les comptes 2024 avec attention. Nous tenons tout d'abord à remercier les services communaux qui œuvrent tout au long de l'année, ainsi que la Commission de gestion pour la qualité et la précision de son travail. Les comptes sont bons cette année encore, avec un léger excédent. Les investissements projetés ont été bien effectués. Nous relevons que certains indicateurs ne sont pas bons, ce qui pourrait être inquiétant, mais qui sont en corrélation avec le cycle de réalisation actuelle. Notre groupe sera vigilant en temps voulu et suivra effectivement les stratégies adoptées par le cycle de désendettement. Le groupe PLR accepte à l'unanimité l'entrée en matière et votera positivement sur les comptes. Merci à tous.

Intervention de M. Patrick Alexandre Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs, chers collègues, cher public. Le rapport qui nous est soumis pour l'exercice 2024 fait état d'une situation financière globalement équilibrée, ce qui mérite d'être souligné, dans un contexte économique incertain. La hausse des recettes fiscales liées à la croissance démographique ainsi que la dissolution du service des parkings ont indéniablement

PROJET

contribué à ce résultat. Nous saluons le maintien du capital propre de la commune à hauteur de 66,9 millions de francs, ainsi que l'assainissement progressif de certains services comme les égouts.

Néanmoins, nous voudrions être attentifs que, par son futur projet Futurostep, les coûts d'exploitation du service des égouts risquent d'augmenter significativement, ce qui méritera d'être analysé scrupuleusement en temps voulu. Malgré ces points positifs, des points d'alerte ressortent de votre conclusion, et nous tenons à les souligner. Premièrement, la marge d'autofinancement est insuffisante. A 8,9 millions, elle ne couvre pas les investissements nets de 27 millions. C'est un écart préoccupant qui souligne la dépendance à l'endettement et aux sessions d'actifs, comme nous avons pu le constater avec la vente des bâtiments du Home Les Tilleuls.

Deuxièmement, l'endettement est toujours présent de manière importante. Bien que réduit grâce à cette opération exceptionnelle, il reste un facteur de fragilité, d'autant plus que la vente d'actifs n'est pas un procédé réalisable chaque année et contribue donc de manière exceptionnelle au résultat 2024.

Troisièmement, concernant les investissements, le Conseil municipal lui-même reconnaît qu'il faut désormais se limiter aux travaux de maintien de la valeur du patrimoine. Or, sur ce terrain, nous constatons l'inverse. En effet, des projets nouveaux, souvent coûteux, continuent d'être initiés alors que les finances communales ne suivent plus. Notre groupe sera intransigeant sur les prochains investissements, notamment ceux qui engendreraient une coûteuse gestion d'exploitation.

Et quatrièmement, les charges d'exploitation sont considérables. Des pistes sont évoquées, mais elles sont à ce stade encore bien floues. La mention des mesures ciblées, c'est-à-dire réduction des dépenses, maîtrise des charges de personnel, réévaluation des prestations, doit maintenant se traduire en décision concrète, transparente et discutée démocratiquement. Il en va de la confiance des citoyennes et citoyens montheysans. Notre groupe souhaite une révaluation des prestations, réduction des subventions non prioritaires, maîtrise stricte des charges, ainsi qu'une amélioration concrète de l'efficience des services. Un audit de certains services serait à envisager. Nous attendons la mise en place de choix politiques clairs et pas seulement des constats.

Notre groupe ne s'oppose pas à l'adoption des comptes qui présentent une situation définitive, mais nous refusons de cautionner l'illusion d'une situation financière saine alors que les comptes montrent une commune qui vit au-dessus de ses moyens. C'est pourquoi nous resterons particulièrement vigilants à l'avenir sur toutes dépenses qui ne relèvent pas de l'administration communale, sur les projets mal maîtrisés, sans budget d'exploitation, et sur toute évolution négative de l'endettement. Nous appelons un retour à une gestion plus rigoureuse, plus ciblée et surtout responsable. C'est une exigence que nous devons aux contribuables de notre commune.

De plus, année après année, nous constatons le même phénomène. Le budget initial est systématiquement sous-estimé par rapport à la réalité des comptes, tant sur les recettes que sur certaines charges. En 2024, le budget prévoyait un déficit d'exploitation de 6,5 millions de francs, alors que le résultat réel représente un bénéfice d'approximativement 10 000 francs. Nous ne parlons pas ici d'un écart de détails. Il s'agit d'un écart de plus de 6 millions de francs entre la prévision et le réalisé, parlant de 6% de notre budget. Constatant ce processus année après année, ce n'est plus un hasard, c'est une méthode. Certes, la prudence budgétaire est une vertu, mais une prudence systématique excessive devient un outil politique qui permet de faire passer certains messages négatifs en semblant de bonnes nouvelles

PROJET

alors que ce n'est pas le cas. Notre groupe invite donc à améliorer la sincérité budgétaire en intégrant des hypothèses pluralistes et demande de mettre fin aux pratiques budgétaires artificiellement pessimistes qui brûlent la transparence des finances communales. La confiance du Conseil général et celle des citoyens passe par la clarté, et cette clarté commence par une bonne tenue des comptes.

Notre groupe remercie le service des finances, la fiduciaire FIDAG et les membres de la Cogest pour leur travail au sujet des comptes 2024 et accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci messieurs. La parole est à Monsieur Ostrini, président de la Cogest.

Intervention de M. Olivier Ostrini, président de la Cogest

Monsieur le président du Conseil général, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises pour examiner les comptes 2024 de la commune de Monthey. Elle a pu bénéficier de la collaboration active des représentants de la municipalité et des services concernés, que nous remercions vivement pour leurs explications complémentaires. Cela a permis de répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des questions soulevées par la commission. Les comptes de l'année 2024 présentent un résultat nettement meilleur que prévu. Alors qu'un déficit était anticipé, l'exercice se clôt finalement avec un léger excédent. Cette amélioration s'explique principalement par une hausse des recettes fiscales, notamment celles provenant des personnes physiques, ainsi que par la dissolution du service des parkings dont les ressources ont été réintégrées dans les finances communales. Malgré ce bon résultat, la capacité d'autofinancement reste insuffisante pour couvrir l'ensemble des investissements réalisés, qui demeurent encore importants, étant toujours dans un cycle d'investissement. La Commission a également examiné les services autofinancés. Le service de traitement des déchets a pu dégager un excédent permettant de résorber le déficit accumulé les années précédentes. De son côté, les services des égouts, initialement prévus en déficit, ont finalement enregistré un résultat positif grâce à une baisse des charges et à des recettes exceptionnelles. Concernant les ressources humaines, l'effectif communal reste stable, avec une légère augmentation du nombre de postes à plein temps, hors personnel du Home Les Tilleuls, désormais géré sous forme de société anonyme. En conclusion, la Commission de gestion estime que les comptes 2024 sont globalement satisfaisants. Elle souligne les efforts de maîtrise des coûts et la bonne gestion des finances communales, tout en appelant à la vigilance sur la capacité d'autofinancement à moyen terme. Elle recommande donc à l'unanimité de ses membres l'approbation des comptes et des crédits complémentaires et supplémentaires qui en découlent. Merci de votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci Monsieur le président de la Cogest. Je donne la parole à la municipalité.

PROJET

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Effectivement nous vous présentons des comptes 2024 positifs, avec une belle surprise puisqu'il y avait une projection de plus de 5 millions de résultats négatifs. Finalement nous avons un résultat positif d'un peu plus de 10 000 francs, avec une marge d'autofinancement qui avoisine les 9 millions de francs et des comptes qui sont effectivement bons, mais qui s'expliquent avec la dissolution de ce service autofinancé des parkings, réalisée je le rappelle, sur une recommandation de notre organe de révision, tout simplement parce qu'il n'y avait pas de base légale pour pouvoir l'inclure dans nos comptes. Et puis effectivement des recettes fiscales en hausse de plus de 2,8 millions pour les personnes physiques, mais aussi en baisse pour les personnes morales, ce qui est important de mentionner également. Finalement, au niveau des investissements nets, nous sommes dans une année record avec plus de 27 millions investis au cours de cette année 2024.

Pour revenir sur vos différentes interventions et différentes interrogations :

Monsieur Burri ce n'est pas 8, mais 12 années durant lesquelles mon prédécesseur a présidé la ville de Monthey, avec effectivement des résultats positifs chaque année. Si j'ai le même succès à la fin de ma carrière politique, je signe tout de suite. Mais effectivement, je crois que vous avez dit qu'il y a une dette nette pour laquelle on doit avoir un accent et une vigilance particulière au cours de ces prochaines années. Elle est en diminution cette année puisqu'elle passe de 4'200 à 3'800 francs, mais tout simplement parce qu'il y a cette société anonyme, Monthey Les Tilleuls SA, qui a été créée et les passifs du home envers la commune ont été transférés aux passifs de cette société anonyme, ce qui représente un peu plus de 21 millions. Mais effectivement, nous devons être vigilants au cours de ces prochaines années.

Concernant le recours à des travailleurs temporaires, il est vrai que ça touche principalement le service infrastructure, mobilité, environnement, parce qu'il y a une problématique de saisonniers, notamment avec la période hivernale, et puis ces travailleurs temporaires, parfois, viennent combler des personnes qui sont en assurance maladie. Or, il y a eu plusieurs cas d'absence de longue durée, dues à des maladies voire des opérations, et nous avons eu recours à des travailleurs temporaires pour pallier ces absences. Des pools de remplaçants ont été créés dans certains domaines pour ne pas forcément recourir aux travailleurs temporaires, ce qui a été le cas au niveau de notre EMS, et c'est le cas également depuis le début de cette année 2025 au niveau de l'enfance. Après cela dépend toujours des particularités des différents services.

Monsieur Clément, effectivement, vous avez parlé de la nécessité de maîtriser les charges au cours de ces prochaines années. Je crois que la municipalité partage totalement ce constat, et puis nous savons que nous sommes jusqu'à la fin de cette législature dans une phase d'investissement. Effectivement, nous devrons avoir une stratégie de désendettement à partir de la fin de cette législature.

Monsieur Gremaud, effectivement, vous avez parlé des indicateurs, certains positifs, d'autres un peu plus inquiétants. On revient de nouveau à cette dette nette qui est de 3 800 francs par habitant. Il faut en avoir conscience, cette dette nette va augmenter. D'après nos projections, elle devrait même dépasser les 6 000 francs par habitant d'ici la fin de cette législature. C'est toujours comme ça quand on passe par des grosses phases d'investissement qui sont nécessaires pour la population et l'offre proposée à nos différentes citoyennes et citoyens. Cela passe par une période un peu plus rigoureuse.

Monsieur Bräm, effectivement, vous l'avez rappelé, quasiment 67 millions de fortune, ce qui nous permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité, mais vous avez parlé

PROJET

d'investissements importants, notamment avec Futurostep, qui nous attend dans ces prochaines années. Là, le Conseil général sera quand même compétent pour accepter ou non de partir dans ce projet, ce projet qui n'est pas encore à maturité et demande encore quelques années de travail et d'élaboration avec le site chimique et les communes avoisinantes. Vous avez parlé également de la nécessité d'avoir une certaine rigueur, notamment par rapport aux charges de personnel. Cette rigueur-là, on la partage aussi au niveau du Conseil municipal et on fait preuve, en tout cas, de la plus grande rigueur possible, en gardant un bon équilibre avec des frais nécessaires dans l'offre de prestations de qualité tout en ayant la rigueur qui nous permet de maîtriser ces charges de personnel le mieux possible.

Il me reste encore à adresser quelques mots de remerciement à vous, Monsieur le président de la Commission de gestion, et à l'ensemble de ses membres pour le remarquable travail que vous avez effectué et pour l'accueil que vous nous avez réservé lors des différentes séances de ce printemps. Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. Nous avons donc terminé le tour de table. Nous allons donc procéder au vote Si vous êtes contre l'entrée en matière des comptes 2024, vous cliquez sur le bouton rouge, si vous abstenez, sur le jaune et sur le vert si vous validez. Je vous remercie de voter.

Résultat du vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention.

A l'unanimité, l'entrée en matière est adoptée.

Nous allons donc passer à l'étude des comptes dans le détail. Nous allons passer en revue le message du Conseil municipal au Conseil général, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les commentaires, le bilan, le rapport de la fiduciaire, l'annexe au compte. À chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la municipalité. Pour que chaque personne puisse bien suivre le débat, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre du compte. Après les réponses de la municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin, nous voterons pour savoir si vous adoptez les comptes 2024 tels que présentés.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes sur la procédure? Parfait, alors si ce n'est pas le cas, on va commencer avec le message du Conseil municipal au Conseil général, pages 6 à 14. N'hésitez pas à intervenir en cas de questions ou de remarques.

Les résultats, pages 16 à 23. Le compte de fonctionnement, pages 25 à 88. L'administration générale, pages 25 à 31. Ordre et sécurité publique, défense, pages 32 à 38. Formation, pages 39 à 47. Culture, sport, loisirs et église, pages 48 à 58. Santé, pages 59 à 60. Prévoyance sociale, pages 61 à 66. Trafic et télécommunications, pages 67 à 71. Environnement, pages 72 à 79. Economie publique, pages 80 à 84. Finances et impôts, pages 85 à 89. Le compte des investissements, pages 90 à 106. Les commentaires, pages 108 à 132. Le bilan, pages 134 à 136. Le rapport de la fiduciaire, pages 137 à 140. L'annexe aux comptes, pages 141 à 150. Je constate qu'il y a eu un très bon travail en commission. Donc,

PROJET

est-ce que vous avez encore des questions, des prises de parole sur ces comptes 2024 ?

Parfait, donc nous avons terminé l'étude et au détail des comptes, nous allons passer au vote. Si vous acceptez les comptes 2024, cliquez sur le bouton vert, si vous les refusez sur le rouge, et pour l'abstention sur le jaune. Le vote est lancé.

Résultat du vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention.

Les comptes 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Je remercie le service en charge des finances et Monsieur Gay-Des-Combes pour le travail effectué ainsi que la Cogest pour l'étude des comptes. Merci beaucoup.

Nous pouvons passer au point 6, nomination de l'organe de révision des comptes pour la période 2025-2028.

6. Nomination de l'organe de révision des comptes pour la période législative 2025-2028

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

En début de législature, il est d'usage de procéder à la nomination de l'organe de révision des comptes. Nous avons donc mis au concours le mandat auprès des différentes fiduciaires de la place. Cela fait de nombreuses années que l'on travaille avec la fiduciaire FIDAG, qui donne, et je tiens à le préciser, entière satisfaction. Mais il y avait la volonté pour la municipalité d'avoir un regard nouveau sur les comptes communaux. La proposition que nous vous formulons ce soir, est de travailler avec la fiduciaire BDO pour ces 4 prochaines années, et je tiens à rappeler l'excellent travail que FIDAG a fourni au cours de ces plus de 20 années de contrôle des comptes communaux. Nous continuerons à travailler avec FIDAG, notamment au travers de la Caisse de pension de la ville de Monthey et au travers peut-être aussi d'autres mandats qu'on aura l'occasion de donner à différentes sociétés, notamment des sociétés anonymes dont nous sommes actionnaires majoritaires.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole?

Non ? Très bien. Donc, comme il s'agit plutôt d'une ratification de la proposition de la Municipalité, je vous pose simplement la question. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'opposent à cette nomination ou qui s'abstiennent ? Non, cette nomination est validée.

Nous passons donc au point 7.

PROJET

7. Terminal Combiné Rail-Route : demande de cautionnement

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vais mettre au vote l'entrée en matière de la demande de cautionnement du Terminal Combiné Rail-Route. Je céderai ensuite la parole à la Municipalité, puis au Conseil général, donc à vous. Est-ce que ce procédé vous convient ? Donc si vous êtes d'accord, passons au vote. Si vous êtes d'accord appuyez sur le bouton vert, si vous n'êtes pas d'accord sur le bouton rouge, et si vous souhaitez vous abstenir sur le bouton jaune. Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstentions

L'entrée en matière est adoptée à l'unanimité.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillers généraux, c'est un sujet très important et stratégique pour la ville de Monthey. Cela fait plus de 20 ans qu'on parle de la construction du Terminal Rail-Route. Les travaux ont débuté et même bien avancé, puisque la mise en service de ce terminal est prévue pour la fin de l'année 2027. C'est une mise en service qui est extrêmement importante parce que, du dépassement du terminal rail-route de l'autre côté du site chimique dépend aussi le début des travaux pour que l'AOMC rejoigne la gare CFF et créer aussi ce nouveau hub de transport public.

Effectivement, c'est un projet qui est stratégique parce qu'il permet de décaler l'ensemble du trafic qui arrive sur le site chimique de Monthey, le trafic poids lourds notamment, qui aujourd'hui traverse le centre-ville de notre commune. Il arrivera directement auprès de ce terminal et c'est un partenariat très fort entre le monde de l'économie, les entreprises du site chimique, Syngenta en particulier, et la commune de Monthey, puisque cette société anonyme possède un capital d'actions dont la commune de Monthey est propriétaire à 52% et Syngenta à 48%.

Vous dire aussi que nous avons reçu toutes les promesses et les décisions de subventionnement pour ce terminal rail-route qui est devisé à un peu plus de 48 millions avec un soutien très fort de l'Office fédéral des transports qui met plus de 22,2 millions de fonds propres pour ce terminal, 3 millions également du canton du Valais à fond perdu et 500 000 francs également du canton de Vaud selon la décision du Conseil d'État du 14 février 2025. Voilà pour les montants à fond perdu. Il y a également des prêts sans intérêt de 3,5 millions, dont 3 millions qui viennent du canton du Valais, un prêt sans intérêt et également 500 000 francs qui viennent du canton de Vaud.

Si nous venons devant vous ce soir pour cette demande de questionnement, c'est tout simplement parce que les versements de l'OFT et des cantons, ces montants qui nous sont promis seront versés pour la plupart à la fin des travaux par tranche de 20%. Donc, durant la phase de travaux, la société du terminal devra emprunter pour financer ces travaux, pour ensuite être remboursée par l'OFT, le Canton du Valais et le Canton de Vaud. Et je peux vous dire également qu'à la fin de tous ces travaux, le montant d'endettement de cette société anonyme du Terminal Communal Rail-Route, s'élèvera aux alentours des 10 millions.

PROJET

La demande qui vous est formulée ce soir est un cautionnement maximal. Nous sommes actuellement en discussion avec deux banques (il n'y en a plus que deux dans la course) qui demandent un cautionnement pour avoir des prêts avantageux. Et une des deux banques nous promet également un cautionnement qui serait limité dans le temps, parce qu'une fois qu'une cellule hypothécaire aura été constituée sur les terrains en propriété du terminal, ce cautionnement viendrait tout simplement à être radié. Voilà pour les informations principales. Je ne sais pas s'il y a un certain nombre de questions du Conseil général. Peut-être encore un petit mot par rapport à la société d'exploitation, qui n'a pas encore été nommée, tout simplement parce qu'il y avait des discussions avec Syngenta. Vous savez qu'avec l'arrivée du nouveau président des États-Unis, il y a un marché international quelque peu tendu. C'est un appel d'offres qui aurait dû être lancé avant cet été, mais sur recommandation de Syngenta, qui a quand même des antennes assez haut placées en Europe et aux Etats-Unis, nous avons décidé de temporiser et de lancer cet appel d'offres uniquement cet été. Mais nous savons qu'il y a un certain nombre de compagnies internationales, on parle de compagnies qui viennent des Etats-Unis justement, d'Allemagne, des Pays-Bas, et même de Suisse, qui sont très intéressées à exploiter ce terminal rail-route.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. La parole est au plenum.

Intervention de M. Patrick Alexandre Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs, les conseillers municipaux, chers collègues. Notre groupe a pris la peine de contacter au préalable le président, Monsieur Fabrice Thétaz, pour lui donner connaissance de nos questions afin qu'il puisse nous transmettre des réponses précises. Les chefs de groupe ont également été informés. Voici nos observations et questions qui préoccupent notre groupe et que nous avons eu l'occasion de poser au préalable.

L'investissement est conséquent, les risques financiers sont importants pour la commune. Afin de voter un tel engagement en pleine conscience et connaissance des enjeux, il nous manque à ce stade des informations financières élémentaires. En effet, une fois les infrastructures construites et prêtes à être exploitées, on imagine mal comment la banque qui aura financé TCM SA donnera son accord à lever la caution si aucun rendement (j'entends si aucun loyer) ne peut être comptabilisé auprès de TCM SA par faute d'exploitant, ce qui est un risque à l'heure actuelle puisqu'à ce stade, nous n'avons aucun engagement formel d'une société pour venir exploiter le site.

Quelles sont les conditions de la banque pour la levée de la caution en détail, et serait-il possible d'avoir une copie de ces conditions bancaires ? Nous souhaitons connaître le budget de fonctionnement des 3-5 premières années de la société TCM SA, donc la société propriétaire de l'infrastructure, afin de pouvoir connaître le montant des loyers qu'elle exigera de la société d'exploitation. Nous souhaitons connaître le montant de loyer minimum nécessaire pour assumer la charge de la dette ainsi que toutes les autres charges de fonctionnement de TCM SA. En effet, le dossier est compliqué, nous n'avons aucune assurance. Certes, il y a de jolies paroles

PROJET

mais à l'heure actuelle, aucune société ayant l'expérience et les capacités financières à long terme ne s'est engagée.

Le but est vraiment de pouvoir s'assurer qu'une société d'exploitation sera bien d'accord de venir exploiter ce site.

Et question subsidiaire, comment s'assurer que l'infrastructure conviendra aux futurs exploitants ? Nous pensons qu'il serait judicieux de les intégrer dans les démarches de construction afin d'assurer que l'infrastructure corresponde bien aux exigences de l'exploitant. Voilà toutes les questions ; pour nous, ce sont vraiment des éléments qui sont capitaux de relever.

Il y a encore un élément dont je souhaite vous faire part. Que vous sachiez, le 29 mai 2025 de cette année, un article très intéressant est paru dans la presse. Je pense que vous avez tous eu l'occasion de le lire, comme quoi CFF Cargo biffe 65 postes en Suisse. Et je cite la cause, c'est l'activité de transport combiné qui est déficitaire. Notre but est clair, ce n'est pas de mettre les pieds contre le mur pour la votation de cette caution, c'est simplement de pouvoir voter en pleine conscience et d'avoir tous les éléments nécessaires en notre possession pour voter juste. Voilà, merci beaucoup pour votre attention.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues, je tenterai d'être un peu plus bref que mon collègue Patrick Alexandre Bräm. Le groupe Centre a examiné avec attention le rapport de la Commission de gestion relatif à la demande de cautionnement formulée ce jour. Notre analyse s'est également fondée sur des éléments transmis par la commission IMES lors de sa séance du 4 juin dernier. Ce projet, il faut le souligner, revêt une importance stratégique majeure pour le développement économique et logistique de notre ville et de notre région. L'avancement notable du montage financier constitue un signal encourageant qui motive notre groupe à soutenir cette démarche ambitieuse. Cela étant, notre groupe a formulé quelques observations qui rejoignent partiellement ce que le groupe Monthey Demain a formulé. À ce stade, le contrat d'exploitation du terminal avec un opérateur tiers n'a pas encore été formellement conclu. Par ailleurs, le niveau de loyer envisagé par TCM SA pour ce futur exploitant n'a pas été communiqué. Ces éléments sont pourtant déterminants pour évaluer la viabilité économique du projet à long terme et assurer la pérennité des infrastructures, et garantir l'attractivité du site. Nous demandons également si le groupe Bertschi a été approché pour la mise au concours. En dépit de ces incertitudes, nous sommes conscients que le financement du terminal est d'ores et déjà garanti et qu'il s'agit d'avance de trésorerie.

Notre groupe décide à l'unanimité d'accepter l'entrée en matière sur cette demande, certain des retombées positives d'un tel projet. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. Le projet de terminal combiné rail-route de Monthey, en collaboration avec le site chimique depuis 15 ans, est en passe d'aboutir et il y a lieu de s'en réjouir. Il apportera une vraie plus-value à la vie quotidienne dans notre commune. Les produits toxiques ne transiteront plus par la ville, réduisant ainsi des risques d'accidents. Le terminal pour lequel le cautionnement est demandé est devisé à 48 millions. Notre législatif est appelé à

PROJET

donner son accord pour le cautionnement uniquement de la commune de Monthey, soit 13,7 millions de francs. Il s'agit bien d'un cautionnement, c'est-à-dire l'engagement de payer ce montant dans le cas où la société TCM SA, dont la commune est actionnaire à hauteur de 52%, ne devait plus être en mesure d'honorer ses engagements auprès de ses créanciers.

Le groupe Parti Socialiste et Gauche Citoyenne accepte le cautionnement demandé et vous invite à en faire massivement de même afin de marquer clairement le soutien de la ville envers le site chimique. Cet engagement doit évidemment être conditionné à un engagement oral, si ce n'est formel, des entreprises du site, utilisatrices des lieux, à poursuivre leur développement dans le respect de leurs employés et de l'environnement. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseils municipaux, chers collègues. Le groupe PLR a examiné la demande de cautionnement relative au projet du terminal combiné rail-route. Ce projet est en gestation depuis plus de 20 ans, et entre aujourd'hui dans une phase décisive avec la société TCM dont la commune de Monthey détient 52% du capital aux côtés de Syngenta, notre cher site chimique. Nous saluons l'aboutissement de ce partenariat public-privé qui s'inscrit dans une logique de développement durable, d'efficacité logistique, de valorisation de notre position géographique stratégique, et, trop peu souligné, la sécurisation des transports de marchandises dangereuses dans notre centre-ville.

En accord avec la Cogest, que l'on remercie pour son travail sérieux, et selon le retour de la commission IMES, le groupe PLR accepte à l'unanimité la demande de cautionnement. Merci.

Intervention de M. Olivier Ostrini, président de la Cogest

Monsieur le président du Conseil général, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, Chers et chers collègues. Dans l'optique de cette séance, la Commission de gestion a été saisie de cette demande de cautionnement en faveur du projet terminal combiné-Monthey. Elle a pu bénéficier de la collaboration active des représentants de la municipalité et des services concernés, que nous remercions encore une fois pour leurs explications complémentaires, et je tiens à souligner que ça a permis de répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des questions qui ont été soulevées par les commissaires en commission.

Ce projet, qui est porté donc par la société TCM SA, détenu majoritairement par la commune et par Syngenta, vise à améliorer l'aménagement urbain et industriel de la ville. Il ne sera pas exploité directement par TCM SA, mais confié à un exploitant externe via une concession de 15 ans. Un appel d'offres sera donc effectué pour sélectionner cet opérateur. Le coût total du projet du terminal s'élève à 48,1 millions de francs. Pour financer sa part, TCM SA doit contracter des crédits bancaires, nécessitant un cautionnement de 26,4 millions, dont 13,72 millions à la charge de la commune, en proportion de sa participation à l'entreprise. Ce cautionnement ne représente pas un risque direct pour la dette communale, car les infrastructures resteraient la propriété de la commune en cas de défaillance de la société.

PROJET

Après analyse, la Commission de gestion estime que ce projet est essentiel pour Monthey. Elle recommande donc à l'unanimité de ses membres d'accepter le cautionnement demandé tel que présenté par la municipalité.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs. Je vais répondre à vos différentes interrogations.

Monsieur Clément, vous parlez du loyer. Alors effectivement, il y a un business plan qui a été établi, mais vous savez que l'appel d'offres va être lancé. On ne peut donc pas encore communiquer le montant du loyer, en tout cas pas devant le plénum, mais éventuellement devant la Commission de gestion. Vous demandez également si le terminal Bertschi a été approché. Alors, l'appel d'offres va être lancé. Il n'est pas impossible que Bertschi soumissionne aussi pour l'exploitation de ce terminal. Libre à eux de faire acte de candidature ou bien pas. Peut-être préciser qu'il s'agit d'un appel d'offres sur le marché international, donc nous sommes entourés de spécialistes du domaine.

Monsieur Burri, vous parlez d'engagement moral des différentes sociétés sur le site à pérenniser leur présence sur Monthey. Peut-être juste rappeler effectivement que nous avons d'excellentes relations avec eux, des contacts réguliers, je l'ai dit tout à l'heure, et puis également des montants très importants. On parle de centaines de millions d'investissements chaque année, notamment de la part de Syngenta sur le site de Monthey.

Merci, Monsieur Gremaud, pour votre petit mot et le soutien fort de votre groupe pour ce cautionnement.

Et puis, Monsieur Bräm, je vais peut-être prendre un peu plus de temps pour répondre de manière détaillée à vos questions. Vous imaginez mal comment la banque qui aura financé TCM donnera son accord pour lever la caution s'il n'y a pas d'exploitants. Peut-être vous préciser que la soumission pour l'exploitant, je l'ai dit tout à l'heure, a été préparée pour être lancée début juin, mais finalement, c'était prévu en même temps que la soumission pour le lot de génie civil principal et celle de la GRU, et puis, comme je l'ai dit tout à l'heure, par rapport à l'incertitude politique créée notamment par les taxes du gouvernement américain, l'actionnaire Syngenta, sous son impulsion, et le Conseil d'administration, ont décidé de mettre un stand-by temporairement à cet appel d'offres de l'exploitant. La soumission de la GRU n'a également pas été lancée aujourd'hui. L'appel d'offres pour les travaux génie civil du terminal est en cours. La signature du contrat de démarrage et le démarrage des travaux prévus pour le mois de septembre, peuvent, si nécessaire, être retardés jusqu'au retour de l'appel d'offres de l'exploitant. Une nouvelle analyse de la situation est convenue avec Syngenta avant la fin du mois de juin. Si effectivement, au retour des ordres de l'exploitation, le résultat est insatisfaisant, il faudra procéder à une évaluation détaillée de la situation et adapter le mode d'exploitation et/ou les équipements du terminal. Les discussions menées auparavant avec des exploitants de terminaux, parce que vous avez pris contact avec un certain nombre d'entre eux, allaient plutôt en direction d'une augmentation de la capacité, ce qui a d'ailleurs été anticipé.

Par rapport aux conditions que vous évoquiez pour la levée de la caution de la part de la banque, le TCM est en discussion avec deux banques, l'une a déposé une offre

PROJET

qui est ferme, l'autre a fixé les modalités de cautionnement dans un document d'intention.

La première banque a considéré dans son offre une hypothèque sur le terminal et le terrain propriété du TCM, ce qui permettrait de supprimer le cautionnement au démarrage de l'exploitation. Par contre, la seconde n'a, à ce stade, pas considéré cette possibilité.

Concernant le rapport au budget de fonctionnement des 3 à 5 premières années de la société TCM, est-ce qu'il a été établi et est-ce qu'un montant de loyer minimum est nécessaire pour assumer la charge de la dette? Alors, il faut savoir qu'il y a un business plan, confidentiel, qui a été réalisé, qui aurait pu être mis à disposition éventuellement de la commission de gestion. Mais ce business plan porte sur les 20 prochaines années. Il a été actualisé d'ailleurs à la fin de l'année 2024 avec le support d'un mandataire professionnel dans le domaine. Et puis cette actualisation fin 2024 avait deux buts principaux. Le premier, c'était de montrer la solidité économique du projet du terminal et du modèle d'affaires sur le long terme pour négocier les conditions des prêts bancaires. Et puis le deuxième but de cette actualisation, c'était de déterminer le montant minimal de l'allocation. Les scénarios de ce business plan intègrent d'ailleurs le loyer annuel à payer par l'exploitant, les coûts de construction et d'achat des équipements, les coûts des crédits bancaires, ainsi que les impôts. Les amortissements dépendent de la durée de vie des équipements, les revenus de ceux-ci, les coûts de fonctionnement de la société du terminal parce qu'il est notamment envisagé l'engagement d'un asset manager à temps partiel, les coûts de sécurité et de sûreté et un mandat de TCM à CIMO chargé de la vérification, ainsi que des standards de sécurité du site chimique seront appliqués par l'exploitant ainsi que du renchérissement.

Pour la question suivante, est-ce qu'une société accepterait d'exploiter ce terminal connaissant le montant des loyers qu'elle devra verser à TCM, et puis est-ce que c'est économiquement plausible et réaliste pour la société d'exploitation de verser un tel loyer ? Il faut savoir que le dossier de subventionnement a été préparé par le bureau RAP AG, qui est spécialiste international du domaine. L'analyse faite de ce dossier par l'Office fédéral des transports, qui a mandaté pour cela un institut allemand avant d'accorder des crédits à TCM SA, conclut tout simplement à la rentabilité du terminal, et les deux banques qui sont encore dans la course sont d'avis également que le business plan de TCM SA est réaliste. Vous évoquez également les conditions financières minimum exigées, le montant minimum du loyer. Il a été défini au moyen des scénarios du business plan. Il est pris en compte que dans la courbe d'analyse des offres financières dans l'appel d'offres, il y a 8 critères d'aptitude, 4 critères d'adjudication qui seront pris en compte pour choisir l'exploitant du terminal. Le soumissionnaire doit notamment s'engager sur l'honneur au respect des exigences sociales, économiques et professionnelles. La signature du formulaire officiel, puisqu'il en existe un du Canton du Valais concernant le respect de ces conditions dans le cadre des marchés publics, sera d'ailleurs exigée. Des garanties financières seront également demandées, exigées, de la part de l'adjudicataire, avec une garantie spécifique relative à la location d'un montant équivalent à 6 mois de location, ainsi qu'une garantie spécifique relative aux obligations de fin de contrat d'un montant de 500 000 francs. Chaque garantie est d'ailleurs indépendante l'une de l'autre. Ces garanties peuvent être mises en œuvre cumulativement et simultanément par TCM SA. La garantie consiste en un cautionnement solidaire d'une banque, d'une assurance ou un des actionnaires ou membres de la société d'exploitation du terminal.

PROJET

Par rapport à votre question suivante, comment s'assurer que l'infrastructure conviendra aux futurs exploitants ? Est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'intégrer ce futur exploitant dans les démarches de construction ? Il faut savoir que dès le lancement du projet, des acteurs du domaine ont été consultés et ont participé d'ailleurs à des revues de projets. C'est un processus itératif qui a permis d'arriver à une solution fiable et efficiente du fonctionnement du terminal. Le comité exécutif du Terminal, le directeur ainsi qu'un mandataire ont visité des terminaux au niveau européen et ont échangé avec différents exploitants. Le mandataire pour la GRU a d'ailleurs participé à la construction de nombreux terminaux. A la suite de ces échanges, une première adaptation du projet a été effectuée et autorisée d'ailleurs par la Commission cantonale des constructions avec l'ajout de deux voies pour les caisses mobiles et les remorques. Une seconde adaptation mineure est en cours, d'ailleurs, d'autorisation devant la CCC. Et dès que l'exploitant sera d'ailleurs désigné, il est prévu qu'il soit intégré dans la planification et le suivi de la réalisation du terminal, notamment pour la conception du bâtiment d'exploitation. Des propositions peuvent être faites, d'ailleurs, en amont, en phase d'appel d'offres.

Et puis, finalement, votre dernière question, pourquoi donner l'exploitation à une entreprise tierce et ne pas conserver cette exploitation localement ? Il faut savoir que l'exploitation d'un terminal nécessite des compétences spécifiques dans les domaines de la logistique routière, la gestion des terminaux ou de ports ou de frets ferroviaire. Le gestionnaire devrait idéalement déjà disposer d'une expérience dans ce domaine, ainsi que d'un réseau commercial bien établi, pour pouvoir prospecter efficacement des clients potentiels et consolider les flux de matière à transporter.

Et puis finalement, vous avez mentionné effectivement un petit article sur la situation de CFF Cargo. Il y a 2 points qui méritent d'être cités en faveur de la rentabilité du terminal communier de Monthey, puisqu'il faut savoir qu'il est prévu la mise en service d'un méga projet, le Tertio Valizio, en 2027-28, par les chemins de fer italiens, un projet gigantesque devisé à plus de 8 milliards d'euros. C'est un tunnel qui va rendre le port de Gênes très concurrentiel pour le transport ferroviaire des containers par rapport à Rotterdam et Anvers. Jusqu'à présent, il faut savoir que l'essentiel du trafic intercontinental de containers entre en Suisse par Bâle, ce qui pourrait changer rapidement. Et puis, dans le cadre de la décarbonisation globale et de la lutte contre le réchauffement climatique, il faut s'attendre aussi à ce que la part modale ces prochaines années de transport des containers par train augmente, à moyen terme, que ce soit en raison de décisions, d'incitations étatiques ou de choix d'entreprise dans le but d'améliorer leur bilan carbone.

Voilà, mesdames, messieurs les chefs de groupe, pour les différents compléments d'informations, notamment par rapport aux questions de Monsieur Bräm, que je pouvais vous apporter ce soir.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. Suite à ces explications, Monsieur Bräm, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Intervention de M. Patrick Alexandre Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Merci beaucoup, Monsieur le président, pour tous ces compléments d'informations et ces précisions appréciées. Effectivement, il y a plusieurs éléments que nous n'avions

PROJET

pas eu en notre connaissance, donc c'était important que vous les mentionniez, et je tiens à vous remercier pour ce point-là. Il y a une simple question que je me permets encore de vous poser. Qu'advient-il de cette caution si, potentiellement, on arrive à la fin de la construction et qu'on n'a pas d'exploitant ? Juste en termes d'approche risque. Je suis bien conscient qu'il y a apparemment beaucoup de sociétés qui sont intéressées à venir, le dossier est très solide, mais en prenant uniquement l'approche risque, qu'advient-il de cette caution et de la ville si aucune exploitation ne débute à la fin du chantier ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la municipalité

On parle là d'un scénario catastrophe. J'ai des doutes que ce scénario se produise. Mais néanmoins, je vous rappelle qu'une des deux banques est prête à lever la caution assez rapidement, avec une hypothèque qui pourrait être mise sur les terrains propriétés de TCM SA. Et puis, il faut savoir que l'argent de la Confédération, de l'Office fédéral des transports, du canton du Valais et du canton de Vaud va arriver à la fin des travaux. Et puis l'endettement du terminal va baisser jusqu'à cette hauteur de 10 millions de francs. Ce n'est pas forcément nécessaire qu'il y ait besoin d'un cautionnement de Syngenta et de la ville de Monthey. Il faut vraiment savoir que là, on est dans un besoin de trésorerie pour 24 à 39 mois, mais pas plus, le temps que ces différentes subventions tombent.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. Je pense qu'il est maintenant temps de passer au vote. Nous allons nous positionner sur la demande de cautionnement, donc si vous validez, c'est le vert, si vous refusez, c'est le rouge, et si vous vous abstenez, c'est le jaune. Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention.

La demande de cautionnement est donc adoptée à l'unanimité.

Je vous propose donc de passer au point 8.

8. Vacations du Conseil général à adopter

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Il faut savoir que lors de la précédente législature, une commission s'était regroupée pour refaire le règlement du Conseil général et, si je puis dire, la volonté des anciens n'était pas de valider les vacations des nouveaux. Raison pour laquelle, selon l'article 45 du règlement sur les indemnités, nous devons les voter lors de la 2e séance plénière, donc aujourd'hui, et après consultation de la municipalité. Ce qui a été fait. Y a-t-il des prises de parole avant de passer au vote ?

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. Afin d'éviter des recherches archéologiques trop conséquentes, il faut signaler que les vacations du

PROJET

Conseil général en vigueur lors de la dernière législature n'ont pas évolué depuis au moins la séance du 11 mai 2009, et elles s'élevaient à 120 francs par session du Conseil général ainsi que pour les commissions. Le barème qui nous est soumis aujourd'hui reprend le même montant en élargissant le cercle des bénéficiaires. Soit une rencontre de groupe pour la préparation de chaque séance du Conseil général à 60 francs, les séances du bureau à 120 francs et les indemnités forfaitaires de fonction seront allouées pour chaque membre du bureau selon un tarif dégressif entre 5'000 et 400 francs. Un tarif de 30 francs de l'heure est un outre maintenu pour rémunérer le travail de rédaction des rapportrices et des rapporteurs, présidentes et présidents, de la secrétaire du Conseil général et pour toute personne travaillant sur délégation. Nous sommes là dans des tarifs horaires utilisés habituellement pour rémunérer du personnel de ménage. Il s'agit donc d'une rémunération symbolique qui ne prend aucunement en compte le travail de préparation que chaque conseillère ou conseiller général consacre pour se documenter en vue des sessions plénières ou des sessions de commissions. Et évidemment, on ne parle pas de l'indexation au cours de la vie. Mais quand on aime, on ne compte pas. Et si la démocratie n'a pas de prix, son exercice a un coût que le contribuable doit assumer. Vous l'avez compris, le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne accepte l'annexe 1 au règlement du Conseil général et vous invite à en faire de même.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci beaucoup, Monsieur Burri. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Alors je vous propose de passer au vote. Si vous acceptez ces nouvelles vacations c'est le bouton vert, si vous refusez le rouge et si vous vous abstenez le jaune. Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention.

L'annexe 1 est adoptée à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point 9.

9. Réponse au postulat de Mme K. BRESSAN, Mme Ch. COPPEX et M. D. MARTORANA "Dynamisons notre Demècre à Monta !"

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Il s'agit d'un postulat déposé le 18 septembre 2023 et développé le 19 février 2024 La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. Guillaume Sonnati, municipal en charge du Dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci, Monsieur le président du Conseil général. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers et chers collègues. Je ne vais pas paraphraser le rapport, il est détaillé, il est argumenté ; j'en profite d'ores et déjà pour remercier le travail effectué par le Service Culture, Tourisme et Jumelage, ainsi que par les collègues de la municipalité. Je vais juste amener quelques compléments

PROJET

d'information, quelques précisions et une toute petite synthèse pour savoir de quoi il s'agit et sur quoi vous allez voter. Vous voyez à l'écran un visuel un peu plus graphique quant au plan d'action, pour que vous voyez la ligne temporelle de cette gestion de projet.

En termes de constat :

Il y a un actuellement un marché qui a une vingtaine d'exposants dans la basse saison et une trentaine dans la haute saison. On constate une tendance baissière depuis quelques années. Les personnes qui fréquentent le marché le voient. On avait 32 stands en moyenne chaque semaine en 2022. On n'en a plus que 24 en 2025. Il y a une préoccupation qui a été portée par les collègues du groupe Le Centre, qui voulaient redynamiser ce marché. Cette volonté est bien évidemment partagée par la municipalité. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de redonner un coup de fouet à notre marché. Et puis, dès le départ, nous avons voulu impliquer les exposants et les commerçants dans cette démarche très flexible, pour aboutir à une redynamisation du marché.

Concrètement, il y a 6 mesures spécifiques pour redynamiser le marché. Tout d'abord, c'est poursuivre une communication appropriée et diversifiée. Il y a des mesures qui sont mises en place en termes de communication. Il y a la volonté d'annualiser un horaire d'ouverture, celui de la période estivale, soit de 8h à 13h. Il y a aussi une volonté de notre part d'étoffer les statistiques qui sont liées avec ce marché. On va faire des sondages, des enquêtes de satisfaction auprès des exposants, auprès des visiteuses et des visiteurs. Il faut qu'on connaisse et qu'on puisse s'appuyer sur des chiffres quantitatifs aussi pour orienter la dynamique du marché. Il y a aussi le but d'augmenter l'animation du marché. On sait que si on met des animations spécifiques, si on apporte un peu de créativité, un peu de vie à ce marché, les gens vont revenir plus allègrement nous visiter, consommer. Il y a aussi un objectif fixé d'augmentation de stands de 10% parce que, bien sûr, plus il y a des stands colorés, plus il y a des stands éclectiques, plus ça draine du monde.

Et puis, l'élément central de ce postulat et de cette réflexion, de ce nouveau concept, c'est vraiment l'emplacement du marché. Quel lieu de marché à définir ? Alors, le service, la municipalité, nous avons réfléchi sur le sujet. Il y a actuellement le statu quo sur 2 espaces, c'est ce qui est en place aujourd'hui. On voit que c'est une situation qui n'est pas idéale, peu pratique, et qui a plutôt une tendance baissière en termes de fréquentation. On avait aussi l'idée, mise dans le postulat, de fermer la place centrale. Mais là, pour être très honnête avec vous, et le dire sans détours, c'est juste inenvisageable, et ceci pour des questions de transport et de mobilité. C'est impossible de fermer le centre-ville chaque semaine. Il y avait aussi une volonté de garder une certaine unité du marché, soit dans la zone platane, soit, comme on vous proposera, de concentrer le marché autour de la place Tübingen. Il pourrait y avoir un emplacement sur la zone platane, avec la fermeture du parking, mais on estime que ce n'est pas idéal : cela attaquerait des places de parc, qui ont en plus une densité de chaleur en période estivale. Nous sommes convaincus de concentrer le marché autour de la place Tübingen qui est le centre-ville de Monthey. Il y aurait une sorte d'accordéon, un peu un système de pieuvre en fonction du nombre de stands, qui pourrait descendre en direction de la Casa Nova ou bien sur la partie piétonne de l'Avenue de la Gare. Et puis, comme il est dit dans l'explication du postulat, ça amène beaucoup de plus-values. Je ne vais pas les citer, mais ce qui est important de dire, c'est que dès le départ du processus, nous avons envie de mettre en place un projet pilote sur une année. Ça nous permettra de faire une évaluation franche avec des données quantitatives et qualitatives, et à la fin, on tirera le bilan

PROJET

et on ajustera le concept et le projet. Si le postulat est accepté aujourd'hui, dès à présent, il y aura un courrier qui va partir aux exposants et aux commerçants impliqués par ce marché. Nous allons les inviter à une séance d'information qui aura lieu en automne 2025. Nous allons donc informer le premier cercle des personnes concernées : les exposants et les commerçants. Puis il y aura une séance, pour une information plus générale à l'ensemble de la population en automne 2025. Pour une mise en place de ce concept, qui aura lieu sur l'année 2026, il est important de prendre en compte toute une année parce qu'on sait que la coloration du marché n'est pas la même en période hivernale, automnale ou estivale. Et on va faire des shots d'enquêtes de satisfaction auprès des visiteurs et des visiteurs. On va en faire une série d'enquêtes en mai-juin et puis une autre en automne. Et en automne, nous irons voir les principaux concernés, à savoir les exposants et les commerçants, et on va leur poser des questions : le chiffre d'affaires a-t-il augmenté, s'il y a davantage de fréquentations, comment ils perçoivent ces mesures mises en place et quelles sont potentiellement les pistes d'amélioration. Et en novembre 2026, on fera une évaluation de ce projet pilote, de cette phase test, qui sera soumise au Conseil municipal. Bien évidemment, vous serez informés de cette étude et cette analyse en décembre 2026.

Nous sommes convaincus que cela amènera de la plus-value, contribuera aussi à dynamiser les personnes de Monthey, que ça fera venir du monde dans nos ruelles, dans nos commerces, chez nos bistrotiers, et puis dans notre belle ville de Monthey. Voilà, je vous remercie d'ores et déjà pour le précieux soutien. Je me tiens à disposition pour toutes questions et tous commentaires.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci Monsieur Sonnati. Je précise que Madame Bressan étant maintenant vice-présidente et à la municipalité, Madame Coppex et Monsieur Martonara n'étant plus au Conseil général, c'est Monsieur David Clément qui a repris ce postulat au nom du Centre. Est-ce que vous souhaitez apporter un commentaire et est-ce que vous souhaitez un vote ?

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre

Merci Monsieur le président. Nous souhaitons ajouter un commentaire, mais aucun vote. Donc vous l'avez dit, suite au départ des postulants, le groupe m'a nommé pour exercer le droit de réponse au nom des postulants. Nous tenons tout d'abord à remercier la municipalité et plus particulièrement les services Culture, Tourisme et Jumelage pour sa réponse. Nous saluons également l'ouverture à l'expérimentation d'un nouvel emplacement, signe d'une volonté d'évolution que nous jugeons positive, et c'est ce qui nous motive à soutenir la réponse de ce postulat. Cependant plusieurs éléments de cette réponse suscitent quelques interrogations. Soyons francs. Envisager une augmentation de 10% représente entre 2 et 4 stands en hiver ou en été. Cela relève davantage d'un ajustement timide que d'un changement significatif. Une telle progression, aussi modeste soit-elle, ne saurait répondre aux enjeux d'attractivité, ni susciter une dynamique nouvelle. Il manque à nos yeux une vision un peu plus ambitieuse à hauteur du potentiel de ce marché. Car au-delà du marché lui-même, c'est l'attractivité du centre-ville qui se joue ici, une problématique récurrente sur laquelle nous ne pourrons plus nous permettre d'avancer à petits pas. Ce que nous attendons, c'est une stratégie très proactive de démarchage de nouveaux commerçants et de nouveaux exposants. Nous demandons quels leviers

PROJET

concrets seront encore activés pour diversifier l'offre et attirer un public plus large. Le marché du mercredi doit redevenir un levier fort, de vitalité urbaine et non se cantonner à un rendez-vous figé dans ses habitudes. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur Clément. Souhaitez-vous apporter une précision Monsieur Sonnati ?

Intervention de M. Guillaume Sonnati, municipal en charge du Dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Je vous remercie en tous les cas du soutien. Pour répondre à vos interrogations, on applique plutôt la politique de type A. On a bien évidemment une vision, une stratégie, une ambition pour la ville, pour ce marché et plus généralement sur l'attractivité du centre-ville. D'ailleurs, on aura une réponse juste après pour le postulat. Le marché est une des pistes pour dynamiser, faire venir de la clientèle, faire venir des visiteuses et des visiteurs au centre-ville. On propose de commencer avec 2 et 4, mais on espère vivement arriver à une augmentation beaucoup plus significative. Concrètement, pour approcher des potentiels exposants en ce moment, nous voulions d'abord avoir un concept qui soit solide, figé, validé, accepté, pour ensuite commencer à faire des démarches. On a toute une base de données d'exposantes et d'exposants qui nous avaient visités par le passé. On va les solliciter, on va prendre notre bâton de pèlerin et les rappeler. Si besoin, on ira diversifier et puis approcher d'autres marchés qui ont, on va dire, davantage de stands pour les inviter à venir chez nous, mais il fallait d'abord quelque chose de structuré, de positif, et quelque chose de figé. Mais croyez-nous, on est extrêmement préoccupés par la redynamisation du centre-ville. On est convaincus que le marché y contribue à son échelle, bien évidemment, mais il y a toute une batterie de mesures qui seront mises en place, et puis vous aurez la suite du menu juste après, avec la réponse du président concernant le postulat proposé par le PLR concernant l'attractivité du centre-ville.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci Monsieur Sonnati. Nous pouvons ainsi passer au point 10.

10. Réponse au postulat de Mme A. DUCHOUD, Mme M. FRANC et M. D. CARDOSO "L'équation du Centre-Ville : Mobilité, Commerces et Synergies"

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Ce postulat de Madame Duchoux, Madame Franc et de Monsieur Cardoso, à savoir l'équation du centre-ville, mobilité, commerce et synergies a été déposé le 11 décembre 2023 et développé le 19 février 2024. La parole est à la municipalité.

PROJET

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci Monsieur le président. En effet, c'est un postulat qui avait été déposé en 2024 et qui avait été développé par le plénum et qui demandait justement un plan stratégique basé sur une étude afin de redynamiser le centre-ville et de poursuivre son développement.

Quelques mots d'introduction pour vous dire que la ville de Monthey a connu de nombreux changements ces dernières années avec des transformations physiques notables ainsi qu'une évolution des pratiques et des modes de pensée de la population. Les habitants occupent l'espace urbain un peu différemment, le centre-ville est en pleine mutation et puis les habitudes de consommation ont énormément évolué au cours de ces dernières années et décennies.

Le centre-ville n'est plus perçu comme un lieu d'achat mais comme un lieu d'espace social. Je crois qu'il est essentiel de repenser le concept même de centre-ville et d'adapter les aménagements urbains à cette nouvelle réalité.

Une étude été menée en 2019 par la HEIG du Canton de Vaud sur les centres-villes de 6 villes moyennes en Suisse souligne que ces espaces doivent être pensés comme des lieux d'expérience et de plaisir qui allient des fonctions certes commerciales, mais aussi sociales et culturelles. Cette étude, qui prend également en compte les évolutions des modes de consommation, constitue une ressource précieuse pour mieux comprendre les différentes dynamiques urbaines.

Pour façonner une ville vivante et dynamique, il est essentiel d'adopter une approche globale des pratiques urbaines en intégrant également la perspective des usagers.

Une autre étude a été publiée au début de cette année, au mois de mars 2025. Elle s'est intéressée au mode de transport utilisé par la clientèle des commerces et elle s'est appuyée sur trois sources différentes. Elle s'est appuyée sur l'analyse des micro-recensements, mobilité et transport, sur une enquête de terrain auprès des usagers ainsi qu'un questionnaire en ligne destiné aux commerçants. Cette étude, qui a coûté à la ville de Genève 40 000 francs, démontre que 47% des déplacements à but commercial se font à pied, contre 22% en voiture. De plus, aucun lien significatif n'est observé entre l'usage de la voiture et le montant des achats, bien que parfois les commerçants aient tendance à surestimer ce lien.

En 2023, la ville de Bulle a mandaté un bureau d'études pour réaliser un diagnostic de son centre-ville, utilisant un sondage en ligne. Là aussi, nous avons des résultats puisque 73,8% des personnes interrogées souhaitent privilégier la marche au moyen de transport pour s'y rendre, devant les transports publics à 53,7%, le vélo à 46,6% et la voiture à 33,8%. L'étude s'est également intéressée aux usages et aux attentes des différents participants. Les aménagements les plus souhaités pour l'avenir sont les espaces verts à plus de 66%, les zones piétonnes à 54% et les terrasses à 49%.

Nous souhaitons, de notre côté, étudier les habitudes des usagers du centre-ville en termes de mobilité, d'utilisation de l'espace public et également en termes de comportement d'achat. Pour ce faire, une enquête sera menée directement auprès des usagers. Afin d'identifier des priorités en matière de développement, notamment en déterminant les zones où concentrer nos efforts selon les flux observés.

C'est une démarche qui s'inscrit dans une logique d'écoute et d'adaptation continue. Elle pourra notamment nourrir de nouveaux axes de réflexion et enrichir également les futures stratégies d'aménagement. La collaboration avec une diversité d'acteurs enrichit considérablement ce type de projet, renforce également sa pertinence. La

PROJET

volonté est donc vraiment de mettre en place une collecte de données directement auprès des usagers concernés.

La forme que prendra cette étude dépendra effectivement du budget qui sera alloué avec deux scénarios.

Si nous allouons un budget un peu plus restreint : dans un premier temps, un diagnostic ciblé sur les comportements des usagers et le fonctionnement du centre-ville pourra être réalisé avec des questionnaires soumis directement auprès des usagers dans la rue, ainsi que des observations sur le terrain portant sur les flux, les pratiques et la fréquentation des lieux.

Ou alors, avec un budget un peu plus conséquent qui permettrait d'élargir le périmètre de l'étude. En complément des questionnaires de rue et des observations que je viens de vous présenter, des enquêtes en ligne pourraient être également menées, notamment auprès des commerçants ou au sein des établissements scolaires et centres de formation.

Je crois qu'il est également intéressant d'intégrer la perspective des jeunes générations afin d'enrichir la compréhension des usages et motivations liés à la fréquentation de notre centre-ville. Il faut rappeler, dans le périmètre de notre centre-ville, l'inauguration, en 2024, de la Casa Nova, qui a réussi à attirer l'attention des citoyens et à dynamiser notre centre-ville, notamment grâce à leur engagement dans différents événements. Il faut rappeler que le service Culture, Tourisme et Jumelage organise 4 événements principaux dans le périmètre du centre-ville : la fête de la musique, qui aura lieu tout bientôt, sur 2 jours ; le 1er août ; le marché de Noël, qui s'étend sur 10 jours ; ainsi que la Foire du 31. Et à côté de cela, il y a près de 18 concepts d'événements qui se déroulent tout au long de l'année, en plus des événements récurrents comme notamment les marchés du mercredi. Parallèlement, la Casa Nova organise également une multitude d'animations au sein de ses propres locaux, qui génèrent une fréquentation accrue et constante du centre-ville. Et effectivement, ces citoyens bénéficient également d'un espace dédié pour organiser ponctuellement des ateliers ou des animations, ce qui crée vraiment un véritable lieu d'échange et qui renforce le lien social entre les différents habitants.

Il est possible d'envisager et de créer également un groupe de travail qui pourrait rassembler éventuellement les services de la culture, tourisme et jumelage et de l'urbanisme, les commerçants et des habitants afin de mieux mettre en valeur l'ensemble des animations proposées dans la ville et il serait pertinent aussi d'accroître la visibilité de notre agenda. Les attentes d'innovation et d'actions concrètes pour revitaliser le centre-ville sont effectivement bien présentes, mais doivent s'appuyer sur des ressources tangibles, une base de données également qui se doit d'être solide et une compréhension fluide des dynamiques urbaines actuelles. L'étude que nous proposons va dans cette perspective en croisant notamment les observations de terrain, en prenant en compte les paroles des usagers, le retour des différents acteurs concernés afin d'avoir un diagnostic qui sera pertinent et exploitable. Je crois qu'il est important de récolter les besoins des habitants, des commerçants et des visiteurs pour faire émerger de nouvelles pistes d'action et enrichir également la réflexion collective sur l'avenir du centre-ville.

Cette étude ne va pas forcément remettre en cause les orientations qui ont déjà été engagées, qui s'appuient sur une stratégie à long terme, notamment dans le périmètre du centre-ville. Je crois que nous avons vraiment pleinement conscience des enjeux qui sont cruciaux, et liés à cette transformation. Nous avons d'ailleurs noué en 2024 un partenariat avec Chablais Région qui vise justement à renforcer les

PROJET

ressources humaines et stratégiques pour étudier ce genre de problématiques afin d'effectuer un travail de fond sur les défis et les opportunités du centre-ville. Alors, en associant à la fois une approche rigoureuse du terrain, une pluralité d'acteurs et des initiatives locales, ça va nous permettre d'avoir un certain nombre de leviers concrets pour repenser notre centre-ville comme un espace vivant, inclusif et résolument tourné vers l'avenir. L'objectif, c'est de vous proposer un montant dans le cadre du budget 2026 pour pouvoir établir cette étude dans le courant de l'année prochaine.

Voilà sur la réponse au postulat que je pouvais vous apporter ce soir.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. Alors, pour rappel, seule Madame Duchoux ou Madame Franc peuvent poser des questions ou intervenir. Est-ce que c'est le cas ?

Intervention de Mme Andrea Duchoud (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président de la municipalité, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers et chers collègues. Notre postulat, comme cela a été déjà dit, a été déposé durant la dernière législature, et aujourd'hui, on apprend avec satisfaction le programme de la nouvelle législature 2025-2028, qui répond, en partie, à notre postulat par une volonté orientée vers l'avenir, ce que nous saluons bien évidemment. Nous remercions donc la municipalité pour sa réponse détaillée à notre postulat. Elle confirme un constat que nous partageons : le centre-ville de Monthey est en pleine transformation. Les usages évoluent, les fonctions commerciales se réduisent et les habitants expriment de nouvelles attentes centrées sur la convivialité, la qualité de vie et la mixité des fonctions. Nous saluons l'ouverture manifestée dans cette réponse, ainsi que certaines actions déjà engagées, comme le travail de la Casa Nova, la création d'événements culturels ou encore le partenariat annoncé avec Chablais Région. Nous prenons acte avec satisfaction de la volonté de la municipalité de réaliser une étude sur le flux et les usages en centre-ville. Cette initiative répond à l'une des demandes de notre postulat et constitue une étape importante. Une telle analyse, si elle est bien construite, peut fournir une base solide pour orienter les politiques publiques. Cependant, nous insistons sur un point fondamental. Cette étude ne peut être qu'un point de départ, elle devrait impérativement s'intégrer dans une stratégie globale de redynamisation avec une vision à long terme, des objectifs mesurables, un calendrier d'actions et une évaluation continue. Sans cela, il y a un risque de multiplier les constats sans générer des effets concrets attendus sur le terrain. En résumé, la réponse de la municipalité marque une avancée bienvenue, la reconnaissance d'un changement profond des usages urbains, l'annonce d'une étude de terrain et une volonté de coopération renforcée. Ces éléments vont dans le bon sens. Toutefois, nous attendons désormais un cadre stratégique clair, nourri par l'étude annoncée, mais dépassant le simple diagnostic. Il s'agit de bâtir collectivement une vision ambitieuse cohérente et inclusive du centre-ville de demain. Nous affirmons notre volonté de contribuer activement à cette réflexion au service d'un centre-ville vivant, accueillant et en phase avec les aspirations de notre population. Je vous remercie de votre attention.

PROJET

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Madame Duchoux. Donc, j'imagine qu'il n'y a pas de demande de vote.

Intervention de Mme Andrea Duchoud (PLR)

J'aimerais que nous votions sur ce postulat.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Vous souhaitez voter sur ce postulat ? Je regarde avec le bureau.

Alors, nous allons préparer le vote.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre

Je demande une clarification juste du règlement. Est-ce que l'on peut voter si la réponse va dans le sens du postulat? Est-ce que l'on ne peut pas voter seulement pour dire non?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je ressors tout de suite l'article du règlement. Donc, le vote sur le rapport et ses conclusions peut être demandé par l'autrice ou l'auteur du postulat. Donc, tout à fait, Madame Duchoud peut demander le vote.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre

Merci, Monsieur le président.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous sommes prêts pour le vote, donc si vous êtes favorables, je vous laisse mettre le vert. Si vous êtes contre, le rouge. Si vous vous abstenez, le jaune. Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 54 pour, 0 contre, 1 abstention.

Le postulat est accepté à l'unanimité.

Nous passons au point 11.

11. Divers

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vous informe que chaque année une sortie du Conseil général est organisée. Cette année, cette sortir se fera au restaurant du Vieux Thay à Morgins, le samedi 20 septembre. Je vous propose donc de bloquer dans vos agendas la date du samedi 20 septembre et diverses informations vous parviendront par la suite. Je précise que

PROJET

c'est une lieu aménagé pour les personnes à mobilité réduite, notamment au niveau de toilettes adaptées.

J'ouvre maintenant la discussion à toute personne qui veut poser un postulat, une question écrite ou autre.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci. Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président de la municipalité, mesdames et messieurs les municipaux, chers collègues. Il y a un peu plus d'une semaine, s'est déroulée l'AG de la Société de Développement anciennement Monthey Tourisme. Nous avons eu des échos quant à des tensions entre le comité et la municipalité. La commune ayant un représentant au Comité, pourriez-vous nous informer sur cette situation ainsi que nous indiquer le positionnement de la Commune quant à cette SD ? Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de M. Yvan Arlettaz (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président de la ville, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Dans le but de rester dans le thème de l'aménagement du centre-ville, j'aimerais poser deux questions au Conseil municipal. Et ça va dans le sens du projet de la municipalité pour cette législature, à savoir la richesse d'infrastructures diversifiées pour la ville de Monthey. Je m'explique. Nous avons, dans notre campagne de cette législature, insisté sur le développement du centre-ville également. Or, on a fait des recherches pour savoir ce qui avait déjà été fait. Et on s'est rendu compte qu'on avait quand même quelques idées qui allaient dans le sens de ce qui avait été proposé il y a quelques années, à savoir le développement de la place centrale avec la création de halles ou d'un marché couvert. Et la première question est de savoir si le Conseil municipal est intéressé à aller de l'avant dans ce sens-là et s'il y avait une volonté de réfléchir et de mettre toutes les idées ensemble. Alors, ce n'est pas forcément la réponse qui sera immédiate en disant, on va faire un marché couvert, mais simplement continuer à réfléchir, avoir des bonnes idées et se dire, voilà, il y a une option, il y a une possibilité, on veut analyser les avantages et les inconvénients. Et la deuxième question réside dans cette magnifique route cantonale qui sépare la ville de Monthey. On est tous d'accord que c'est une épine dans le pied pour le développement du centre-ville, de réunir ce qui se passe d'un côté et de l'autre de cette route cantonale.Et la question est, est-ce qu'il y a des projets, est-ce qu'il y a des aménagements possibles ou réalisables pour cette route cantonale qui traverse Monthey ? Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Nadia Michaud (PS-GC)

Bonsoir, Monsieur le président du Conseil général. Bonsoir, mesdames et messieurs les municipaux, chers et chers collègues. Par voie de presse, le 24 mars dernier, nous avons appris qu'une septantaine d'employés de l'entreprise Sunfire sur le site de GESSIMO vont perdre leur emploi à la fin de l'année. Pour rappel, il s'agit d'une succursale d'une entreprise allemande spécialisée dans la fabrication d'électrolyseurs et dont le siège social se trouve à Berlin. Cette nouvelle nous a profondément bouleversé et nous éprouvons une vive compassion pour les employés concernés ainsi que pour leurs familles. Sur cette affaire, nous souhaitons savoir si des

PROJET

discussions ont pu être engagées avec la direction de Sunfire et si des pistes ont pu être envisagées afin de sauver les emplois sur le site de Monthey. Est-ce que des solutions à propos du bail ont été discutées au niveau communal ? Est-ce que la promotion économique du Valais a été sollicitée ? À la lecture du résultat du processus de consultation qui annonce le licenciement des employés d'ici fin 2025, selon la presse, nous voulons savoir si ces personnes bénéficieront d'un plan social et si des opportunités de reclassement professionnel dans la région ont été envisagées pour elles.

Intervention de M. David Clement, responsable de groupe Le Centre

Je ferai fi des salutations d'usage à ce point de la séance. Je souhaite poser une question orale au Conseil municipal. Plusieurs usagers m'ont récemment interpellé au sujet de l'accessibilité au cimetière de la Berclaz pour les personnes à mobilité réduite. Une route privée, non carrossable, longe le cimetière par la gauche et permet d'accéder plus facilement à son extrémité haute. Cette voie est parfois empruntée, de manière occasionnelle, par des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite ou leurs accompagnants. Cela leur évite de devoir franchir toute la pente du cimetière, souvent difficilement praticable. Il semblerait qu'un accord tacite autorise cet usage. Toutefois, plusieurs habitants nous ont signalé que cette pratique est parfois remise en question, notamment par certains riverains ou par la police municipale. Pourriez-vous clarifier la situation ? Existe-t-il un droit de passage formel pour les personnes concernées sur ce tronçon ? Quelles sont les règles en vigueur en matière d'accès à cette voie dans le cadre de visites au cimetière ? Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Mathieu Rüegg (Monthey Demain)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues. Notre groupe Monthey Demain souhaite déposer pour le prochain Conseil général un postulat qui aura pour objet les retards récurrents des transports publics du Chablais et leur impact sur la ponctualité des élèves. Et à ce sujet, j'aimerais vous rendre attentif sur le fait qu'il y a des rectifications à faire sur les documents de base pour les dépôts, questions et postulats qui sont sur notre plateforme de partage. Les articles de loi doivent être mis à jour avec le nouveau règlement du Conseil général. Merci.

Intervention de M. Olivier Ostrini, président de la Cogest

Monsieur le président du Conseil général, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues, j'ai deux diverses annonces. Premièrement, notre groupe dépose un postulat pour un meilleur soutien aux parents qui font appel au service de l'ARPAJ, l'Association réseau des parents d'accueil à la journée. Parce que la part communale reste très faible comparée à celle assumée par les parents, et dans certains cas, elle revient même plus chère aux familles passées par l'ARPAJ que par une crèche classique. En 2024, plus de 170 enfants montheysans ont été accueillis par cette association. C'est donc un acteur essentiel de notre politique de conciliation vie professionnelle, vie familiale.

Deuxièmement, le groupe PS et Gauche citoyenne souhaitent réagir à la modification des statuts du CMS Bas-Valais validés lors de leur Assemblée générale du 13 mars 2025. Cette modification change profondément la gouvernance. Désormais, chaque

PROJET

commune n'aura plus qu'un seul représentant, membre d'un Conseil municipal, avec une voix par tranche de 2000 habitants. Concrètement, Monthey passe de 8 délégués issus de différents partis à un seul représentant avec 8 voix. Nous ne remettons bien évidemment pas en cause le choix de cette Assemblée générale indépendante de ce législatif. Nous nous posons une question simple. Est-ce vraiment une bonne stratégie de verrouiller une institution parapublique en excluant la diversité politique et citoyenne lors d'une assemblée générale qui, plus est pour une ville de 19 000 habitants, et munie d'un législatif plus que centenaire ? La municipalité a justifié le soutien à ce changement statutaire par deux arguments principaux, l'efficacité et l'absentéisme des délégués. Sur l'efficacité, soyons clairs, oui, toute association rêve d'une assemblée rapide, homogène, bien informée dès le début de la séance. Mais la démocratie, ce n'est pas la rapidité, c'est le débat, la transparence, la représentation et réduire la voix de notre population à une seule personne, aussi compétente soit-elle, c'est un appauvrissement démocratique. Et si demain, faisons un peu de politique fiction, imaginons que ce soit le PS qui est majoritaire dans toutes les communes du Bas-Valais. Accepteriez-vous qu'une seule personne parle au nom de toute la population ? Quant à l'argument de l'absentéisme, le PS et Gauche citoyenne restent sceptiques. D'abord, faisons les bons élèves. On a toujours assuré la présence de nos délégués. Mais surtout, jamais la municipalité n'a alerté les partis sur une absence répétée d'un de ses représentants. Si cela avait été le cas, mes collègues présidents de parti et moi-même aurions pris nos responsabilités. Alors oui, nous appelons plus de transparence, même dans les institutions parapubliques. Nous représentons une ville de 19 000 habitants. Nous avons le devoir de ne pas nous enfermer dans un entre-soi, mais au contraire de stimuler l'intérêt démocratique. Par ailleurs, et pour finir, nous lançons un appel à tous les partis ici présents, veillons ensemble à ce que la population montheysanne soit représentée comme elle le mérite, selon ses choix électoraux, et non selon une logique d'efficacité qui écarte le débat et la diversité. Si la question devait se présenter à nouveau, nous espérons que le Conseil municipal et les délégués de tous les partis sauront dire d'une même voix qu'une ville telle que Monthey doit être représentée dans toute sa diversité. Merci de votre attention.

Intervention de M. Alexandre Martinez (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président de la ville, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers et chers collègues. Je me permets de vous adresser une brève question orale. En effet, des citoyens m'ont approché pour faire part du déplacement. du lieu d'une scène de la fête de la musique pour raisons de sécurité. La scène a été déplacée de la cour du collège de la gare à l'esplanade du théâtre. Les raisons invoquées sont des fondations trop peu solides du sol de la cour. Qu'en est-il pour les autres manifestations qui s'y déroulent et que se passerait-il si les services d'urgence devaient intervenir sur ce périmètre ?

Intervention de Mme Diane Caspani-Thurre (PLR)

Bonsoir à toutes et tous en vos titres et fonctions. Je souhaiterais poser 2 questions orales concernant des interventions de la précédente législature.

Le 20 mars 2023, avec Mme Aline Caloz du PS Gauche Citoyenne, nous avons déposé un postulat intitulé « Pour un Prix du Vivre-Ensemble », qui proposait de mettre en place un prix pour mettre en valeur les organisations qui s'engagent en faveur de la

PROJET

collectivité. Ce postulat a été accepté par le Conseil général et nous avons reçu une réponse du Conseil municipal le 10 juin 2024. Il était alors proposé de mettre en place un prix « citoyenneté » qui serait remis lors d'une soirée des mérites rassemblant prix citoyenneté, mérites sportifs et prix culturel dès mai 2025. Où en est ce projet qui, je le rappelle, avait obtenu le soutien de l'ensemble du Conseil Général ? Deuxième question. Le 18 septembre 2023, j'ai déposé une question écrite intitulée « clarification de l'attribution des subsides aux sociétés locales » qui questionnait la méthode de répartition des subsides aux sociétés locales et soutiens ponctuels, selon le compte de fonctionnement n°3222.3636.00. Il a été répondu le 11 décembre 2023 qu'une directive de soutien aux artistes et associations culturelles locales serait rédigée et rendue accessible en ligne, définissant que les propositions d'attribution de l'ensemble des soutiens culturels seraient traitées par la commission Culture, Tourisme et Jumelage, avec un préavis du Service. Il était également proposé de suspendre le soutien aux sociétés dont la fortune dépasse les frais de fonctionnements annuels de deux années cumulées. Finalement, le montant du soutien ne devrait pas dépasser le 50% du budget de fonctionnement d'une société. Étant membre de la commission Culture et Jumelage depuis la précédente législature, j'ai pu constater que la 1e mesure n'a pas été mise en place. Je n'ai pas non plus trouvé de directive en ligne, comme annoncé. Ces mesures sont-elles toujours envisagées par la service et la nouvelle municipalité ?

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Ma question s'adresse au président du Conseil général concernant le vote électronique. Je vous ai posé la question tout à l'heure si on pouvait avoir la répartition lors du vote par partie ou groupe. Vous m'avez répondu oui, donc si c'est possible, est-ce qu'on pourrait avoir ça pour la prochaine séance du Conseil général ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

C'est déjà le cas. Il y a une case blanche qui sépare chaque parti. Comme vous le voyez en ce moment à l'écran, chaque case blanche est une séparation de parti.

Y a-t-il d'autres prises de parole avant de donner la parole à la Municipalité pour les réponses ? Non. Je donne donc la parole à Monsieur Fabrice Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillers et conseils généraux, je vais survoler vos différentes interventions du point Divers en essayant d'y répondre le plus complètement possible. Je vais les prendre dans l'ordre.

Monsieur Belwald, pour commencer, vous avez parlé de l'Assemblée générale de la société de développement qui a eu lieu, sauf erreur, il y a une dizaine de jours. Vous avez parlé de tensions entre le comité et la commune. Je ne sais pas si on peut vraiment parler de tensions, mais en tout cas peut-être d'incompréhension entre les attentes réelles de la Commune, qui n'ont pas changé entre les deux législatures. Je crois qu'il y a un travail de clarification qui doit être effectué, peut-être aussi se poser des questions sur le vrai rôle de la Société de Développement : est-ce qu'on doit garder une Société de Développement ou plutôt passer à un groupement des sociétés montheyannes, comme cela existait d'ailleurs avec le GSM il y a quelques années en arrière. Il y a une attente, en tout cas de la part de certaines sociétés, de regrouper les sociétés culturelles et sportives dans un groupement qui sera peut-être un peu

PROJET

plus restreint, sans forcément les entreprises. Il n'y a aucune décision prise aujourd'hui. Je crois qu'il est nécessaire de maintenir le dialogue, de discuter avec tout le monde et peut-être d'évoluer dans ces prochains mois.

Monsieur Arlettaz, effectivement, vous avez fait référence à notre programme de législature qui mentionne la richesse d'infrastructures diversifiées. Vous avez parlé de la place de l'hôtel de ville, où là, il y a un potentiel de réaménagement qui est fort au cours de ces prochaines années. Il y a une volonté de repenser, en tout cas, cette place de l'hôtel de ville, mais cela nécessite effectivement de passer par les budgets. Vous savez que nous sommes dans une grosse phase d'investissement. Mais que nous allons en parallèle à une planification financière 2026-2031 qui vous sera soumise avec le budget, et ce sera peut-être l'occasion justement de chiffrer un petit peu ces études et de faire figurer un montant, en tout cas pour l'étude, de réaménagement de cette place de ville au cours de ces prochaines années.

En parallèle de cette place de l'hôtel de ville, effectivement, vous avez parlé de la Place centrale, de cette route cantonale qui traverse la Place centrale. Il y a un projet de requalification de l'ensemble de cette route cantonale qui part du Vieux Pont de Monthey et qui va jusqu'à la sortie du village de Colombey, avec une mise au concours qui a été effectuée il y a déjà quelques années. Sauf que les résultats de ce concours ont été présentés en automne 2021 au Pavillon des Mangettes, avec une requalification très intéressante qui fait la part belle à notamment la végétalisation, avec également un gabarit qui sera diminué. Mais cette requalification et ces travaux ne seront effectuées qu'après le déplacement de la ligne AOMC de l'autre côté du côté de la gare CFF. Donc encore un petit peu de patience, mais il est vrai que c'est un projet alléchant, très intéressant et qui va permettre d'amener une plus-value intéressante dans le périmètre du centre-ville.

Vous dire également qu'il y a la volonté, en tout cas de la municipalité, de réduire la limite de circulation de 50 à 30 km sur le périmètre de la place centrale et qu'il y a une demande qui est pendante auprès du canton du Valais.

Madame Michaud, vous avez parlé de l'annonce par voie de presse de la fermeture de Sunfire et des licenciements malheureux de cette septantaine d'emplois. Effectivement, je crois que dans ce genre de situation, on pense en premier lieu aux personnes qui sont touchées, à leur famille ; c'est toujours extrêmement difficile d'apprendre cette nouvelle aussi abruptement que ça. Je ne vais pas vous cacher que j'ai appris cette nouvelle moi-même par la presse, avec un téléphone du Nouvelliste quelques minutes avant la sortie de l'article. Vous me demandez s'il y a des discussions avec Sunfire. A titre personnel, je vais être très franc avec vous, il n'y a aucune discussion, que ce soit avant l'annonce ou encore jusqu'à aujourd'hui. Effectivement, ils ont un bail avec la société Gessimo qui court sauf erreur jusqu'au 31 décembre 2028. Des discussions qui vont devoir avoir lieu, mais on attend quand même que ce soit eux qui fassent le premier pas. Maintenant, vous nous demandez si un plan social a été élaboré. C'est quelque chose qui concerne vraiment les employés et l'entreprise. Je ne suis pas au courant de toutes ces discussions, parce que je n'ai tout simplement pas du tout été approché et je ne suis pas certain non plus que la promotion économique du canton du Valais ait été approchée. Effectivement, on a un centre de décisions qui se situe à l'étranger, en Allemagne, et pour avoir le retour de certains employés sur le site de Gessimo, les informations filtrent au compte-goutte depuis l'Allemagne jusqu'à Monthey.

Monsieur Clément, vous parlez de l'accès au cimetière de la Berclaz pour les personnes à mobilité réduite, avec une question qui est extrêmement précise. Je

PROJET

crois qu'il y a peut-être un devoir de clarification de la situation. Nous n'avons pas toutes les informations ce soir. Ce que je vous propose, Monsieur Clément, c'est de revenir avec une réponse écrite lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Rüegg, vous avez la volonté de proposer un postulat, on en prend acte, il sera développé lors une prochaine séance du Conseil général, un postulat qui concerne les TPC et les retards récurrents, notamment dans le cadre des transports de certains écoliers. Et puis la volonté aussi, la nécessité plutôt, de mettre à jour la réglementation sur le drive du Conseil général, et on traitera cette mise à jour rapidement avec le Bureau.

Monsieur Ostrini, vous voulez déposer un postulat, et on en prend acte, par rapport à l'ARPAJ et au meilleur soutien des parents. Effectivement, l'ARPAJ qui joue un rôle essentiel avec plus de 170 enfants qui sont pris en charge sur Monthey et qui permet véritablement à des familles d'avoir un équilibre bienvenu entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

Et vous abordez une autre question relative au changement des statuts du CMS, décision prise par l'Assemblée générale. J'ai siégé durant 8 ans au comité du CMS de Monthey et ensuite du Bas-Valais. Effectivement, il y avait une participation qui était extrêmement faible. Je ne peux vous cacher que le quorum n'a quasiment jamais été atteint lors des 8 assemblées générales auxquelles j'ai participé. Il n'y a pas de volonté d'écarter les gens, de loin pas. Ce sont des discussions qu'on a eues au sein du comité du CMS avant d'arriver avec cette proposition à l'Assemblée générale, qui visait tout simplement l'efficacité. Mais il a été clairement dit lors des discussions autour de la table du comité qu'on voulait garder un lien fort avec les représentants politiques des communes. C'est la raison pour laquelle, en tout cas pour la commune de Monthey, lors des séances de la commission des affaires sociales et de la santé du 3e âge, présidée par Madame Catherine Nanchen, il y aura, en tout cas une fois par année, la présence du directeur du CMS pour avoir ce lien avec les différentes forces politiques, et je crois que c'est un lien essentiel, vous avez bien fait de le rappeler.

Monsieur Martinez, vous abordez une question un petit peu technique par rapport au déplacement d'une scène de la fête de la musique qui se déplace sous la cour du Vieux Collège à la place qui se situe devant le théâtre du Crocheton pour des raisons de sécurité. Vous savez que, enfin je ne sais pas si vous savez, mais lorsque la cour du vieux collège a été totalement refaite, 2 bassins de rétention d'eau ont été créés dessous. C'est certainement pour ces raisons qu'il n'est pas possible d'installer n'importe quelle scène, ça dépend surtout du poids. Mais je ne vous cache pas que vous posez une question extrêmement technique et que je n'ai pas tous les éléments pour vous répondre de manière complète. Ce que je vous propose peut-être, c'est aussi de répondre lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame Thurre, vous avez deux questions. La première par rapport à un postulat qui avait été accepté par le Conseil général, avec une réponse de la municipalité qui est de mettre en place un prix citoyenneté dès 2025. La volonté existe toujours. Nous nous étions posé la question à plusieurs reprises par rapport aux remises de prix des mérites sportifs et par rapport aux remises du prix culturel. Là, on aura un nouveau prix, le prix social-citoyenneté. Est-ce qu'on va le remettre chaque année ou est-ce qu'on le remet une fois chaque 2 ans ? Ou deux à trois fois par législature ? Nous n'avons pas encore arrêté la fréquence à laquelle ce prix citoyenneté sera remis. Que ce soit cette année en 2025 ou en 2026, nous aurons l'occasion de remettre aussi un

PROJET

prix pour les personnes qui font des actions bienvenues pour l'ensemble de la population.

Concernant votre autre question, les subsides aux sociétés locales, vous demandez si une directive a été rédigée. En tout cas, elle a été pensée à l'interne du service, puisque nous venons de prendre la décision au Conseil municipal, sauf erreur, lundi passé. Concernant ces subsides aux sociétés locales, on a la volonté, non plus forcément d'enrichir certaines sociétés, mais de répondre vraiment à la cause du besoin. Et effectivement, certaines sociétés qui avaient une fortune un peu trop importante, je ne citerai pas de chiffres, mais des fortunes qui peuvent être un petit peu vertigineuses, n'ont pas forcément besoin de ce soutien, parce que c'est la cause du besoin qui doit prévaloir. Si la fortune dépasse 3 subsides annuels, le montant n'est pas versé. Mais on est à l'écoute des sociétés si elles ont un projet d'investissement, que ce soit pour l'achat de matériel, l'achat d'instruments, le changement de costumes, on est aussi à l'écoute des organisations de manifestations particulières. Il est important qu'il y ait ce dialogue à chaque fois, chaque année, entre les différentes sociétés et la ville de Monthey. Et c'est l'occasion de préciser aussi que ces subsides ne sont versés que lorsque nous obtenons le rapport d'activité annuelle, ainsi que le PV de l'Assemblée générale, accompagné des comptes de l'exercice précédent.

Voilà pour les différentes réponses que je pouvais vous apporter, mesdames, messieurs, Monsieur le président du Conseil général.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?

Intervention de M. Yvan Arlettaz (PLR)

Je remercie le président de la municipalité pour les réponses apportées à mes questions. Et dans ce sens-là, vu qu'il y a cette ouverture, nous allons déposer un postulat pour amener des questions beaucoup plus précises sur le développement du centre-ville. Merci beaucoup.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Je voudrais apporter un petit complément à ce qu'a dit notre président au sujet du concept sécurité en réponse à Monsieur Martinez. Je pense en effet qu'il est important d'expliquer, vu qu'il y a beaucoup de nouveaux. Donc, vous le savez ou pas, mais je vais vous le dire : en fait, quand vous organisez une manifestation, vous devez passer dans mon service et remplir un formulaire avec certains critères. Et il y a, en fonction de l'importance de la manifestation, un concept sécurité à faire. Et mon service va vérifier effectivement un certain nombre de points concernant les services d'urgence. On va vérifier que, où que soit la manifestation, si on déplace une scène, etc., qu'il y ait éventuellement des samaritains à disposition, que les pompiers peuvent passer, que les ambulances peuvent passer, etc. Donc, en principe, chaque manifestation a un concept sécurité qui est validé. Donc voilà pour le concept général. Pour la partie très technique dont vous avez parlé, effectivement, on vous donnera peut-être une réponse complémentaire plus tard. Voilà, je voulais juste vous apporter cette précision quant au concept sécurité, comment ça se passe pour une manifestation.

PROJET

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Donc si ce n'est pas le cas, mesdames, messieurs, chers collègues, notre plenum touche à sa fin. Je tiens à remercier mes collègues du bureau, les responsables de groupe, la chancellerie avec qui on entretient de très bonnes relations. Merci d'envoyer vos interventions écrites, postulats, ou autres directement à Madame Ninin et moi.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Et puis, il y avait une volonté de la part du Bureau de vous offrir un apéro, parce que c'est quand même la première fois où on fait un vrai débat démocratique de A à Z.

La séance est levée à 21h49.

Pour le Conseil général

David Mariétan
Président

Nadine Ninin
Secrétaire

PROJET

12. Annexes

- Présentation du programme de législature 2025-2028
- Illustration de la réponse au postulat « Dynamisons notre Demècre à Monta ! »

QUALITÉ DE VIE | ACCESSIBILITÉ DES SERVICES | EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION | ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE | ÉQUILIBRE FINANCIER

MONTHEY, UNE VILLE

PROCHE DE SES HABITANTS DYNAMIQUE & ATTRACTIVE ENGAGÉE VERS L'AVENIR

Des prestations accessibles à tous

- Étendre l'offre de prestations digitales et en simplifier l'accessibilité à l'ensemble de la population
- Aménager et améliorer des lieux publics de qualité
- Valoriser le patrimoine communal

Une communication transparente et régulière

- Informer la population des grands projets de planification
- Visibiliser les actions communales significatives
- Renforcer la stratégie de communication

Une richesse d'infrastructures diversifiées

- Maintenir la valeur du parc immobilier communal
- Favoriser le développement d'installations polyvalentes
- Soutenir les activités culturelles, associatives et sportives

Un personnel et des services à l'écoute

- Offrir des heures de guichet selon les besoins des citoyens
- Développer l'attractivité de l'employeur Ville de Monthey
- Poursuivre le rôle d'entreprise formatrice de la Commune et garantir sa responsabilité sociale

Un moteur du développement économique régional

- Soutenir une place industrielle forte
- Renforcer un tissu commercial de proximité
- Attirer de nouvelles entreprises, notamment dans le domaine de la biotechnologie

Un rôle assumé de leader régional

- Renforcer les collaborations intercommunales en veillant à leur efficience
- Affirmer la position de Monthey comme leader régional auprès des autorités cantonales
- Valoriser un pôle chablaisien fort et connecté en développant des collaborations intercantonales favorables à l'ensemble de la région

Un territoire attractif pour les lieux de formation

- Garantir les conditions cadres favorisant le maintien et le développement de lieux de formation
- Soutenir la mise en place de projets pilotes innovants dans le domaine de la formation
- Favoriser les liens et les collaborations entre les entreprises et les écoles

Une accessibilité optimale pour tous

- Promouvoir une mobilité multimodale
- Déployer des aménagements favorisant la mobilité douce
- Anticiper les besoins en matière de mobilité et de stationnement dans le cadre des grands projets d'aménagement

Une implication forte face aux défis énergétiques et climatiques

- Favoriser la transition énergétique et développer les énergies renouvelables
- Renforcer la résilience de la ville face aux effets du changement climatique
- Améliorer la qualité de vie urbaine en favorisant une nature en ville accessible, fonctionnelle et esthétique

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2025-2028

monthey

CONSEIL GÉNÉRAL DU 16 JUIN
RÉPONSE ORALE AU POSTULAT

monthey

CONSTATS

- État actuel du marché : une vingtaine d'exposants en basse saison contre une trentaine d'exposants en haute saison ;
- Tendance baissière d'exposants depuis quelques années (de 32 stands en 2022 à 24 stands en 2025 en moyenne par semaine) ;
- Préoccupation du groupe « Le Centre » qui souhaite redynamiser le marché ;
- Volonté partagée également par le Conseil Municipal ;
- Implication des exposants et commerçants depuis le début de notre démarche.

monthey

COMMENT REDYNAMISER LE MARCHÉ ?

- Poursuivre une communication appropriée et variée
- Établir un nouvel horaire sur toute l'année, soit de 8h à 13h
- Étoffer les statistiques existantes concernant le marché
- Augmenter l'animation du marché
- Démarcher de nouveaux exposants
- Définir un nouvel emplacement du marché

monthey

QUEL LIEU DE MARCHÉ DÉFINIR ?

- Statut quo sur deux espaces : situation peu idéale et peu pratique
- Sur la Place Centrale : inenvisageable car impossibilité de fermer le centre-ville chaque semaine
- Rester dans la zone des Platanes avec le parking à l'arrière : situation peu idéale et peu pratique
- Concentrer le marché autour de la Place Tübingen en le dimensionnant en fonction du nombre d'exposants : solution pratique, sécurisée et adaptée
- Mise en place du marché pour une année-test dès le 1er janvier 2026

monthey

PLAN D'ACTION

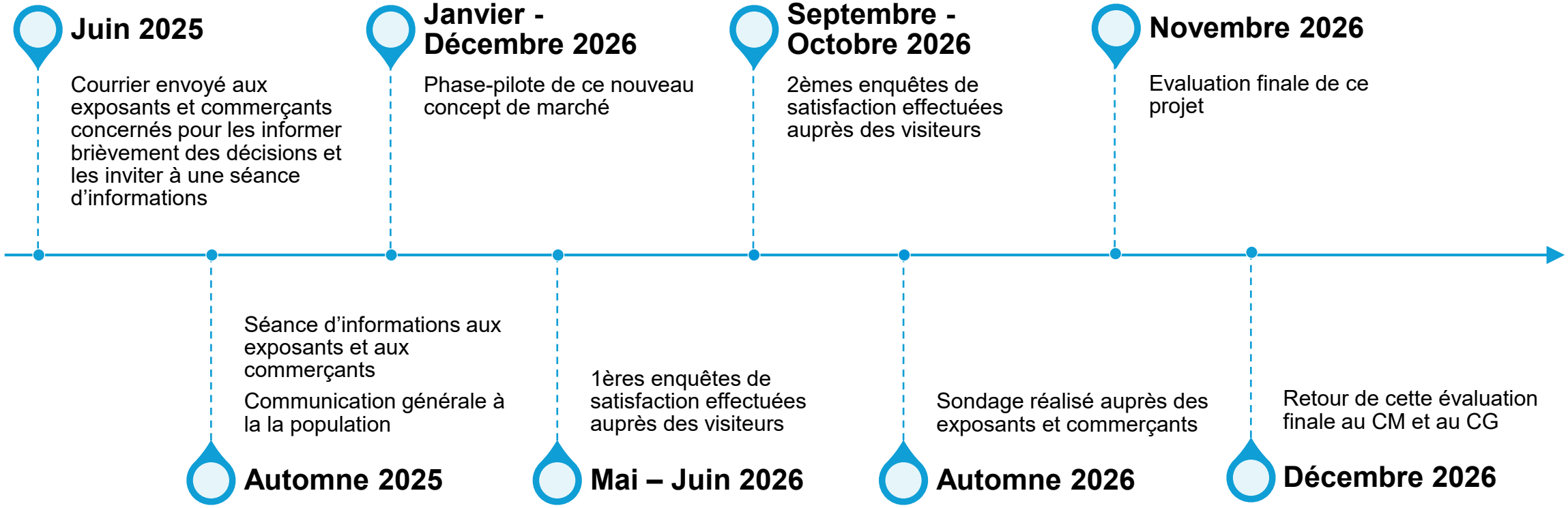

monthey

QUESTIONS

Merci pour votre écoute

Place aux questions et commentaires

D’avance, merci pour votre précieux soutien !

monthey